

# ANCIEN COMBATTANT



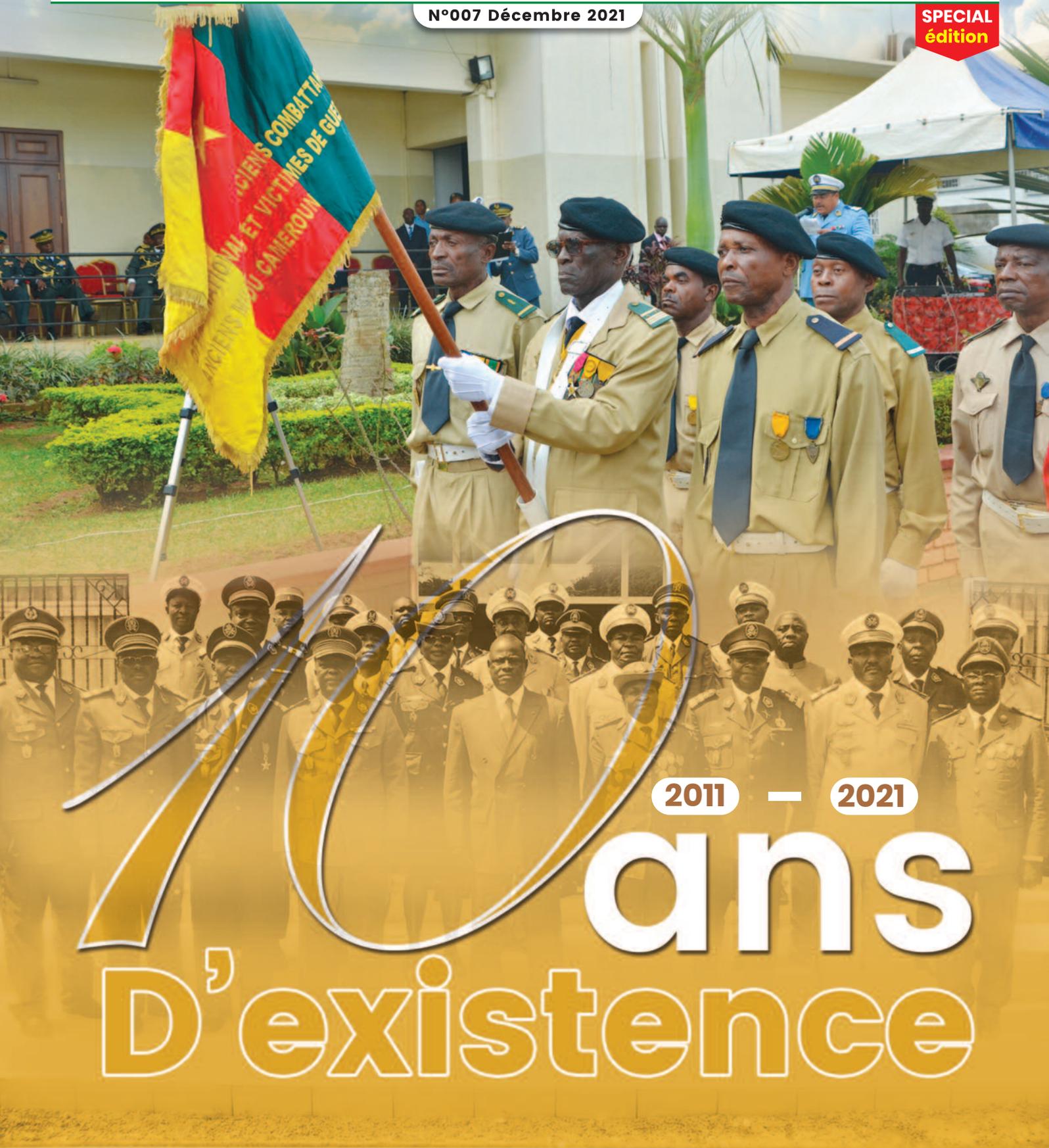
"To serve with devotion those who served with Honour and Loyalty"

« Servir avec dévouement ceux qui ont servi avec honneur et fidélité »

Magazine bilingue d'informations et de liaison du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

N°007 Décembre 2021

SPECIAL  
édition

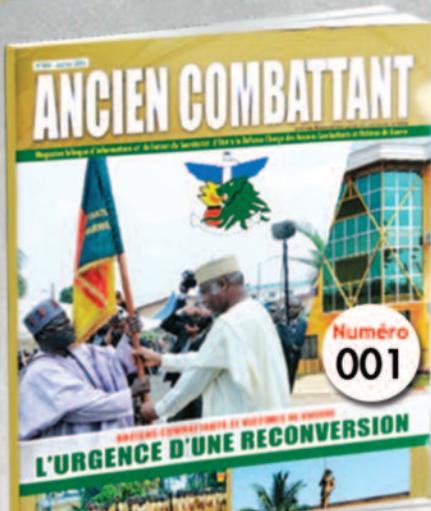


2011 — 2021

# 70 ans D'existence

Numéro  
**007**

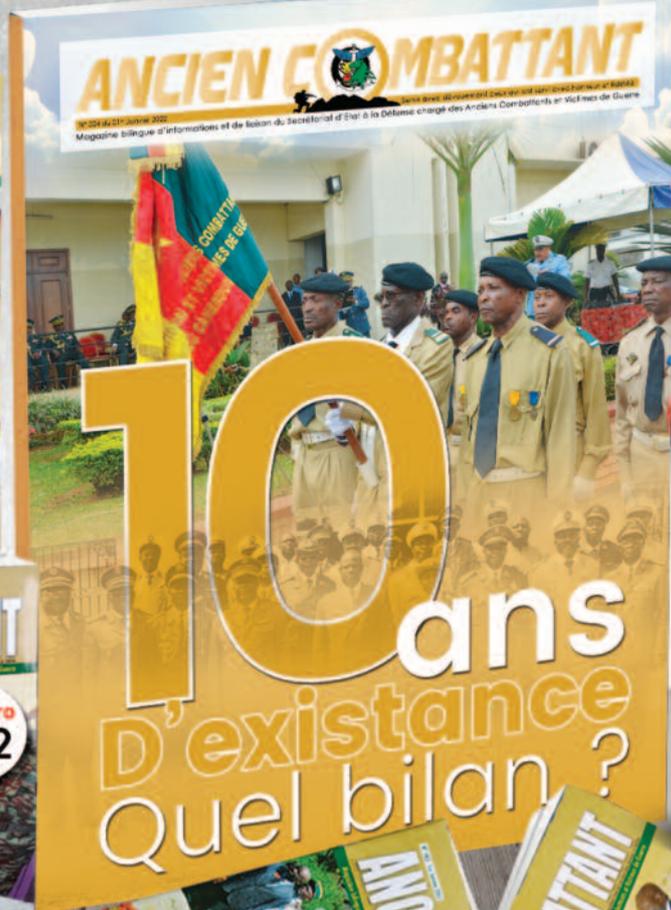
Edition Spéciale



Numéro  
**001**



Numéro  
**002**



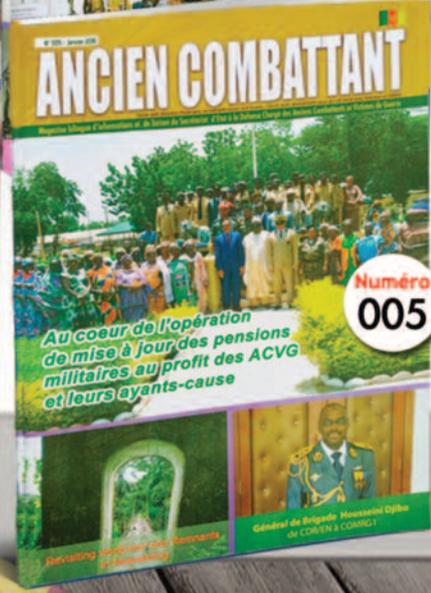
Numéro  
**003**



Numéro  
**004**



Numéro  
**006**



Numéro  
**005**

*Ministère de la Défense*

B.P. : 11 62 Yaoundé - Cameroun

Tél.: 222 22 13 47

Sécretariat d'Etat à la Défense, Chargé des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre (SED/CACVG)



## **S.E. Paul BIYA**

Président de la République du Cameroun  
Chef des Forces Armées

---

**“ Tradition en effet par ce qu’aucune Armée n’est digne de ce nom si elle n’a pas un passé dont elle peut se réclamer et dont elle peut être fière. ”**

**“ Tradition because no Armed Forces can be worthy of the name if it has no history which it can refer to and of which it could be proud. ”**

*Extrait du discours à l’occasion du quarantième anniversaire des Forces de Défense Camerounaises à Ngaoundéré le 24 mars 2000.*



# SOMMAIRE

---

## **Supervision Générale**

BETI ASSOMO Joseph, Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense

## **Directeur de Publication**

KOUMPA ISSA, Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

## **Coordonnateur générale**

Col. Kamdom Lucas, Directeur des Affaires Générales

## **Coordonnateur général adjoint**

M. Mpegna Honoré Jean, Chef de la Division Mémoire et Souvenir

## **Conseiller à la Rédaction**

CV. Atonfack Guemo Cyrille Serge, Chef DIVCOM / MINDEF

## **Rédacteur en Chef**

CBA. Colin Che Ngeng, Chef Cellule des Relations Publiques, de la Communication et du Protocole au

SED/CACVG

## **Rédacteur en Chef adjoint**

M. Dongbou Charles Levieux, CE. à la Cellule des Relations Publiques, de la Communication et du Protocole au SED/CACVG

## **Conseillers de Rédaction**

Col. Tona Wassia

M. Ahmadou Bakary Tanko

## **Conception et réalisation**

Cellule Relations Publiques, Communication et Protocole SED/CACVG

## **Comité de Rédaction**

MP EDOU OBAM Calixte

AT. Haman Thomas.

Mdl/C. Imango Berlise Josée

C/C. Nsumebong Tembong Blandine

Mme Ikono Ondoua Nikita

Mme Ohoual Ohoual Pierre D.

## **Collaboration à la rédaction**

CV. Belinga Ela Emmanuel CDR/CE

LT Col. Ndem Victor CDR/EST

LT Col. Asseng Herve DAG/A

LT Col. Ngongang Noujep Severin DRA/A

Chef d'Escadron : MEKA George Patrick

CDRA/LT

CNE NSA'AMANG Mermoz

Lt NAIYOM Guy J.

Lt KAIGAMA NDJIDDA

Lt ABIBA Jeannette

## **Secrétariat :**

Sgt. Mimche Perfura Razikine

C/C Massah Denise

## **Infographie :**

ACE 696111472/ EOP 694060607

## **Photographie :**

Adj. Haman Thomas

## **Chauffeur :**

S/C Mentsia Me Akoun



**M. BETI ASSOMO Joseph**

Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense  
Minister Delegate at the Presidency in charge of Defence



**M. KOUMPA Issa**

Secrétaire d'Etat à la Défense chargé  
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
Secretary of State in charge of Ex-Servicemen and War Victims





# A decade of dedicated service

M. KOUMPA Issa, SED/CACVG

**D**ear readers, as the Secretariat of State in charge of Ex-servicemen and War Victims (SED/CACVG) prepares to blow out its tenth candle, we thought it would be useful to pause for a moment so as to, not only assess, without complacency, the path we have taken, but also to make projections with the sole aim of constantly improving the living conditions of our "clients" who are the Ex-Servicemen and War Victims.

In this regard, your magazine "Ancien Combattant" has dedicated a special edition to mark the tenth anniversary of the advent of the Secretariat of State in charge of Ex-servicemen and War Victims in the institutional landscape of the Republic of Cameroon. This edition comes in a singular security context, marked internally by the war against Boko Haram in the Far-North Region, the repeated incursions of Central African rebels in the East Region, the conflict against secessionists in the North-West and South-West Regions. Externally, it is characterised by the active participation of the Cameroonian Army in the pacification of the Central African Republic.

In keeping with his firm promise of 8 December 2010 on the occasion of the celebration of the fiftieth anniversary of the Defence Forces in Bamenda, the President of the Republic, Head of the Armed Forces, by Decree No. 2011/408 of 9 December 2011 reorganising the Government, created a Secretariat of State for Defence in Charge of Ex-servicemen and War Victims. Thus, the organic text that came a few months later through Decree No. 2012/387 of 14 September 2012, allowed the young structure to be properly deployed throughout the national territory. In this process, Regional Divisions were first set up in 2014, followed by the effective activation of Departmental Cells in 2017. This territorial network is, without any doubt, the foundation on which the SED/CACVG relies to fulfil its regalian missions of monitoring, supervising and assisting the Ex-servicemen and War Victims, without abandoning the development and promotion of the sacred duty of memory and remembrance.

Thus, during the first decade of the SED/CACVG's existence, we have provided multi-faceted support to retired defence personnel, particularly in terms of training in various fields (agriculture, livestock, aquaculture, etc.). We have provided support to widows, orphans and at the funerals of Ex-Servicemen. We are also present alongside the associations and cooperatives of the ACVG. In the same vein, we have strengthened the capacity of our staff to monitor and accompany the reintegration of Ex-servicemen and War Victims.

As you have certainly noticed, the task is immense and arduous. But we remain confident and optimistic because solid foundations have been laid during the first decade of the SED/CACVG's existence. In spite of the current economic situation, which is quite difficult in view of the challenges and expectations of the population, the State deploys as many means as possible to show the gratitude of the Nation towards the Ex-servicemen. Hence our motto: "To serve with devotion, those who served with Honour and Loyalty". Even if it is undeniable that the state resources made available remain limited, given the immense needs expressed by

**“ The State deploys as many means as possible to show the Nation's gratitude to the Ex-servicemen ”**

the Ex-servicemen and War Victims,, we commit ourselves to work harder to ensure a better supervision of our targets. While waiting for a better future, I invite you to browse through the special edition of your magazine to discover what we have achieved together in ten years. A part of our activities in the central services will be revealed to you, as well as the actions carried out by our different branches throughout the territory. All of this is done in order to be as close as possible to our target group, the Ex-servicemen and War Victims, who deserve our full attention. You will also discover in its columns motivating examples of reconversion which, I hope, will be able to inspire those who do not yet have a clear idea on how to occupy themselves after having served the Nation with Honour and Loyalty. I will say end here as of now. ■

*Enjoy your reading!*

## Une décennie de service dévoué

**C**hers amis lecteurs, au moment où le Secrétariat d'Etat à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (SED/CACVG) s'apprête à souffler sur sa dixième bougie, nous avons pensé utile de marquer un temps d'arrêt pour, non seulement évaluer sans complaisance le chemin parcouru, mais aussi, faire des projections dans le seul souci d'améliorer sans cesse les conditions de vie de nos « clients » qui sont les Anciens Combattants et les Victimes de Guerre (ACVG).

A cet égard, votre magazine « Ancien Combattant » a bien voulu consacrer une édition spéciale pour marquer d'une pierre blanche, le dixième anniversaire de l'avènement du SED/CACVG dans le paysage institutionnel de la République du Cameroun. Cette édition intervient dans un contexte sécuritaire singulier, marqué au plan interne par la guerre contre Boko Haram dans la région de l'Extrême-nord, les incursions répétées des rebelles centrafricains dans la région de l'Est, le conflit contre les sécessionnistes dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Au plan externe, il est caractérisé par la participation active de l'Armée camerounaise à la pacification de la Centrafrique.

Fidèle à sa promesse ferme du 08 décembre 2010 à l'occasion de la célébration du cinquantième des Forces de Défense à Bamenda, le président de la République, Chef des Forces Armées, a créé par décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant réorganisation du gouvernement, un Secrétariat d'Etat à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Ainsi, le texte organique qui est intervenu quelques mois plus tard à la faveur du décret n°2012/387 du 14 septembre 2012, a permis à la jeune structure de se déployer convenablement sur toute l'étendue du territoire national. Dans ce processus, les divisions régionales ont d'abord été mises sur pied en 2014, suivies de l'activation effective des cellules départementales en 2017. Ce maillage territorial constitue, à n'en point douter, le socle sur lequel le SED/CACVG s'appuie pour remplir ses missions régaliennes de suivi, d'encadrement et d'assistance des ACGV, sans se départir du développement et de la promotion du devoir sacré de mémoire et du souvenir.

Ainsi, au cours de la première décennie d'existence du SED/CACVG, nous avons apporté des appuis multiformes aux gendarmes et militaires retraités, notamment en termes de formations dans divers domaines (agriculture, élevage, aquaculture, etc.). Nous avons apporté notre soutien aux veuves, aux orphelins et lors des obsèques des Anciens Combattants. Nous sommes également présents aux côtés des associations et coopératives des ACGV. Dans la même veine, nous avons renforcé les capacités de nos personnels au suivi et accompagnement ainsi qu'à la réinsertion des ACGV.

Comme vous l'avez certainement constaté, la tâche est immense et ardue. Mais, nous restons confiants et optimistes parce que des bases solides ont été posées au cours de la première décennie d'existence du SED/CACVG. En dépit de la conjoncture économique de l'heure, assez difficile au vu des défis et des attentes des populations,

l'Etat déploie autant de moyens que possible pour manifester la gratitude de la Nation à l'égard des Anciens Combattants. D'où notre devise : « Servir avec dévouement, ceux qui ont servi avec Honneur et Fidélité ». Même s'il est indéniable que les moyens étatiques dégagés restent limités face à l'immensité des besoins exprimés par les ACGV, nous nous engageons à œuvrer davantage pour assurer un meilleur encadrement de nos cibles.

“ **L'Etat déploie autant de moyens que possible pour manifester la gratitude de la Nation à l'égard des anciens combattants** ”

En attendant un avenir meilleur, je vous invite à parcourir l'édition spéciale de votre magazine, pour y découvrir ce qu'ensemble nous avons pu réaliser en dix ans. Un pan de nos activités dans les services centraux vous y sera dévoilé, de même que les actions menées par nos différents délégués à travers le territoire. Le tout, pour être aussi proche que possible de notre cible que sont les Anciens Combattants et les Victimes de Guerre, qui méritent toutes les attentions. Vous découvrirez également dans ses colonnes de motivants exemples de reconversion qui, je l'espère, pourront inspirer ceux qui n'ont pas encore une idée claire sur comment s'occuper après avoir servi la Nation avec Honneur et Fidélité. Je n'en dirai pas plus ici ■

**Bonne lecture !**



20 MAI 2021 AU SED/CACVG

# Célébration sobre

« Vu le contexte marqué par la pandémie du Covid-19 qui exige la distanciation physique, les festivités de la fête nationale de l'Unité n'ont pas connu leur faste habituel ».

Par MDL/C **IMANGO** Berlise

« *Armée et Nation: ensemble pour relever les défis de la sécurité sanitaire et préserver la paix, la stabilité et la prospérité du Cameroun* ». C'est sous ce thème que le peuple camerounais tout entier du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest et de la diaspora ont célébré la 49<sup>e</sup> édition de la fête nationale de l'Unité.

Une célébration sous fond de restrictions dues à la pandémie du coronavirus qui paralyse les activités dans le monde. Ainsi, au Ministère de la Défense en général et au Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre en particulier, la fête de l'Unité a été marquée par la cérémonie de levée des couleurs, suivie de l'exécution du refrain de l'hymne national, la situation de prise d'armes

et la distribution de masques faciaux à tout le personnel de cette institution, conformément aux instructions du haut commandement.

Le Colonel KAMDOM Lucas, Directeur des Affaires Générales au SED/CACVG a saisi cette occasion pour inviter le personnel à s'investir davantage dans ses missions quotidiennes et à redoubler de vigilance pour barrer la voie à la pandémie du covid-19 en observant scrupuleusement les mesures barrières édictées par le Gouvernement. ■

# Des épaulettes pour les officiers



« *L'esplanade de la division régionale était le théâtre de la cérémonie de remise des épaulettes à trois promus de notre armée* ».

Par MDL/C **IMANGO** Berlise

**D**e la joie sur les visages des trois promus au terme de la cérémonie du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Ces officiers viennent de recevoir leurs épaulettes des mains du Capitaine de Vaisseau Belinga Ela Emmanuel, Chef de Division Régionale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Centre. C'est pour le compte du deuxième semestre célébré tous les 1<sup>er</sup> juillet de chaque année au sein de l'Armée camerounaise sur l'ensemble du territoire national.

Parmi les élus, Il est à noter que ces trois officiers sont régulièrement en service au Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Le Chef de Division Régionale des ACVG du Centre revient sur les critères qui ont permis aux heureux bénéficiaires de passer aux grades supérieurs: « Ce sont les critères exigibles en ce qui concerne l'avancement en grade qui se fait dans un ordre croissant des éléments d'appréciation du statut des officiers. L'ancienneté aussi compte, il faudra d'abord épuiser l'échelon du grade, fruit du travail, discipline etc. ». Sur la symbolique de rituel reconnue depuis des lustres à notre Armée, le CDR centre affirme que « c'est une tradition très ancienne héritée des grandes Armées. Ça remonte à l'époque de Napoléon en France qui au cours d'une séance voulue solennelle, remettait les épaulettes aux promus du jour de notre structure. Nous

qui avons donc hérité des traditions militaires françaises, nous avons consacré dans notre pays ce cérémonial. Malheureusement, le contexte sanitaire ne nous permettant plus des rassemblements massifs, le haut commandement instruit que cette cérémonie se fasse dans les différents services et moi en tant que chef de division régionale, j'ai donc été honoré d'être désigné pour remettre ces épaulettes aux promus du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. C'est une nouvelle administration qui demande des gens dynamiques et nous espérons qu'avec ces promotions, ils seront davantage motivés pour participer à l'exécution des missions qui incombent au SED/CACVG » ■





EMIA

# La 37<sup>e</sup> promotion sacrée

*Baptisée « Général de Division KODJI Jacob » elle a connu son triomphe le 24 janvier 2020, sous la houlette du Président de la République, Chef des Forces armées ».*

Par **OHOUAL OHOUAL** Pierre D.

**L**a Brigade du Quartier Général (BQG), a été sous le feu des projecteurs à l'occasion de la cérémonie solennelle du triomphe consacrée à la 37<sup>e</sup> promotion de l'Ecole militaire interarmées (EMIA) baptisée « Général de Division KODJI Jacob », le vendredi 24 janvier 2020. La cérémonie a été présidée par le Chef de l'Etat, Chef des Forces Armées, son Excellence M. Paul Biya.

Sitôt descendu de voiture, le Chef des Armées Paul Biya est accueilli par le ministre délégué à la Présidence, chargé

de la Défense, Beti Assomo Joseph, sous un soleil radieux. Il est alors 12 h. Le Président de la République a reçu les honneurs militaires, s'est incliné devant le drapeau de la République, position d'où il a assisté à l'exécution de l'hymne national puis a effectué la revue des troupes avant son installation à la tribune où siégeait également le gratin politico-administratif, diplomatique et militaire. Le Colonel Onana Mbarga Oscar, commandant l'EMIA, en charge du commandement des troupes d'honneur, a invité les aspirants à rejoindre l'esplanade pour la remise des épaulettes. Au pas de reine, les élèves officiers d'active ont regagné l'emplacement de remise des attributs

où soudain, ils se sont mis à genou. S'agissant de cette étape du cérémonial dont l'importance n'est plus à décrire, le Président de la République, Paul Biya, Chef des Forces Armées, a déclenché le rituel en remettant les attributs au major de la cuvée : Mefiré Mfondoum Ahmed. À sa suite, le MINDEF, Beti Assomo Joseph, remet les siens au deuxième. Les troisième et quatrième vices-majors voient leurs épaulettes épinglées par les deux Secrétaires d'Etat chargés respectivement de la Gendarmerie nationale, Galax Etoga et des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Koumpa Issa. Le Général de Corps d'Armées, René Claude Meka, Chef d'Etat-major des Armées, remet au cinquième vice-major ses attributs, avant les autres officiers généraux qui précèdent les officiers-parrains pour le même exercice.



Dans son allocution et s'adressant particulièrement aux jeunes officiers, le chef des forces armées, s'est attardé sur la situation sécuritaire qui prévaut au Cameroun en évoquant les régions en crise. Tout en leur recommandant comme à son accoutumée de protéger la Nation contre les attaques extérieures, le Chef de l'Etat sacralise l'Unité nationale. Conscient des efforts fournis tout au long de leur parcours académique, les jeunes officiers reçoivent les félicitations pour leur bravoure.

Poursuivant son propos, Paul Biya a rendu un hommage à l'endroit de feu le Général de Division KODJI Jacob dont la promotion porte le nom et qu'il considère comme « le symbole de la lutte contre boko haram à l'Extrême-Nord », en lui consacrant des paragraphes entiers. Aussi, les jeunes promus ont-ils reçu du Chef des Armées l'exhortation suivante: « Je vous demande de vous inspirer de l'exemple donné par ce brillant officier supérieur dont votre promotion porte le nom. Il s'est distingué tout au long de sa carrière, par sa bravoure, son intelligence et sa proximité avec les troupes ».

La cérémonie s'achèvera par un défilé, le passage du Chef de l'Etat sous la voute et une photo de famille qui précéderont les réjouissances populaires ■



DIPLOMATIE / Cameroun- Egypte

# Coopération militaire prometteuse

« Le Général de Brigade Haitham Ibrahim Said Hussein a été reçu en audience mercredi 4 mars 2020 par le Secrétaire d'Etat à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre »

Par Adjudant **Haman** Thomas



Le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (SED/CACVG) a reçu en audience, mercredi 4 mars 2020, le Général de Brigade Haitham Ibrahim Said Hussein, Attaché de Défense égyptien au Cameroun, avec résidence à Nigéria. L'envoyé spécial du Chef de l'État égyptien est venu poser les bases solides d'une Coopération militaro-sécuritaire avec le Cameroun.

Après l'échange de civilités marqué par des mots de bienvenue et de remerciements mutuels, le SED/CACVG a présenté la structure dont il la charge depuis sa création en 2011. Trois points essentiels ont fait l'objet de leur entretien à savoir: l'avènement du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des

Anciens Combattants et Victimes de Guerre, les attentes des anciens militaires qui ont sacrifié de leur vie au service de la patrie et le contexte sécuritaire particulier qui met en premier plan, la question des Victimes de Guerre.

En réaction, le Général de Brigade Haitham Ibrahim Said Hussein a tenu à exprimer sa joie de pouvoir servir au Cameroun. Il a fait savoir que son pays était disposé à coopérer avec le Cameroun sur différents sujets au bénéfice non seulement des Anciens Combattants, mais des Victimes de Guerre. A ce titre, il s'est montré favorable à l'éventualité d'une mission d'études du Cameroun en Egypte, en vue d'un partage d'expérience en la matière et de benchmarking.

Avant la signature du livre d'or et une photo



de famille sur le perron du poste de commandement du SED/CACVG, le plénipotentiaire militaire égyptien a remis en cadeau au SED/CACVG, un insigne des Forces de Défense égyptiennes ■

DIPLOMATIE / Cameroon- Poland

*“The Secretary of State in charge of Ex - Servicemen and War Victims Koumpa Issa on March 4, 2020 in an audience in his cabinet received Colonel Marek Kozera, the Defence Attaché of Poland”.*

By C/C **NSUMBONG** Blandine

During the audience, the Defence attaché on behalf of the Ministry of Defence of the Republic of Poland, expressed his gratefulness for the warm reception given to him by his host the Secretary of State in charge of Ex-servicemen and War Victims, Koumpa Issa. Colonel Marek Kozera, was also captivated by the organization and composition of the Secretariat of State in charge of Ex-servicemen and War Victims of Cameroon and could not hide his total acknowledgement and appreciativeness for Poland to

strengthen Military Cooperation with Cameroon. In addition, according to the Defence Attaché of Poland, his country will like to work with Cameroon more specifically at the level of veterans care, reintegration and reconversion of retired soldiers. For they have to be given a pride of place in the society for their loyal services rendered to the State.

The audience, which lasted for hours, left us to conclude that the two knew each other from Adam, whereas it was their first encounter together but they both had a lot to learn from each other. The audience ended with the exchange of gifts from both parties ■

# Tradition respected

*“The Limbe botanic Gardens memorial grave on November 14, 2021, hosted the British, French, German and Cameroon delegations, who came together to commemorate the WWI fallen soldiers”.*

By Major **CHE NGENG** Colin

The Remembrance Day also known as Poppy day owing to the tradition of wearing a remembrance poppy is a memorial day observed in Commonwealth member states since the end of the First World War, to honour armed forces members who died in the line of duty. The tradition was inaugurated by King George V in 1919. The day is also marked by war remembrances in many non-Commonwealth Countries.

To renew this tradition, the British Diplomatic mission to Cameroon and the Cameroon Government officials have jointly marked this year's memorial of fallen soldiers in the line of duty during the First World War on the side of Britain.

The yearly remembrance which took place in the Limbe Botanic Garden War Remembrance graves on November 14, 2021, was graced by the British High Commissioner to Cameroon, Dr. Christian Dennys-McClure and the UK Senior Military Advisor, Lieutenant Colonel Billy Perham, for the British Government.

The Cameroon government delegation on the other hand was made up of the Minister Delegate to the Ministry of External Relations with the Commonwealth, Felix Mbayu, the Secretary of State in Charge of Ex-Servicemen and War Victims, Koumpa Issa. In addition to that, the Governor of the South West Region, Bernard Okalia Bilai, not leaving behind the other senior civil and military officials. The representatives of the French and German Embassies in Cameroon equally graced the ceremony.

Upon the singing of the Cameroon and British National anthems, the British High Commissioner in his welcome speech, made it clear that the ceremony had as objective



to remember those that fought long ago, those that died and those that remain missing.

Still speaking, the High Commissioner went further to say, we particularly remember the Armed Forces and their families, from Britain, the Commonwealth, and the rest of the World. While adding that, these people helped us in our difficult moments and are still doing so, we strive for peace and freedom. Nevertheless, most of them were young and innocent and had a full life ahead of them which they never enjoyed.

Finally, Dr. Christian at the end of his speech said celebrating this ceremony in a region affected by ongoing conflicts, we stand as a testimony to the costs of war and conflict, our forefathers and foremothers bore. The effect of those wars, and others, continue to echo today.

Whilst we look forward to a time when the conflicts in Cameroon would have ended, we need to recognize that peace can just be as hard as war. One key aspect of remembrance is recognizing everyone impacted by a conflict. This is important for ensuring communities and societies that can emerge from conflict and not hold on the things that drove the conflicts in the first place.

The commemoration was marked by prayers led by Bishop Dibo Thomas Elangué of the Anglican Church in Cameroon, Rev. Bikom Divine of the Anglican congregation in Buea, Rev. Richard Ashu Egbe from Tiko, Rev. Father Patrick Malange from the Ca-

tholic Parish and Imam Issa Kouotou from the Central Mosque in Limbe, who jointly implored the Almighty God for the rest of the souls of the departed and for peace and harmony to take precedence over these costly and destructive wars.

To bring the beautiful ceremony that took place at the Botanic Garden Memorial Graves to an end, was the laying of wreath by the British, French and German Diplomats, alongside the Cameroonian authorities.

To close, the tradition of King George V was greatly respected in Limbe on November 14, 2021, meanwhile history holds that in most countries, the Remembrance Day is observed on November 11, to recall the end of the First World War hostilities. Hostilities formally ended at the 11th hour of the 11th day of the 11th Month of 1918 and is traditionally called the Armistice Day ■





MAJOR GENERAL JEAN RENE YOUMBA

# Forever

*“The senior military official gave up the ghost on Tuesday 17th November 2020, in Yaounde after a short illness”.*

By MDL/C **IMANGO** Berlise Josée

He was called Youmba Jean Rene, a proud son of Nkonga village in Pouma Subdivision, Sanaga-Maritime Division, under the Littoral region. This valiant and fervent servant of the Cameroonian Army gave up the ghost on Tuesday 17th November 2020, in Yaounde after a short illness, at the age of 81.

Revisiting his academic and professional career, we noticed that the native of Nkonga village made his choice in Public Works Engineering. As soon as possible, he later joined the Versailles high School in France where he furthered his studies related to engineering. Once the training was over, fate later opened the doors of the Army to him, this was how in 1958 he was admitted to the Military Academy of Saint-Cyr in France.

After receiving the necessary training in France, Jean Rene Youmba came back to Cameroon to serve his country. Upon his return, the first post he occupied was that of the Commander of the Military Engineering Bat-

alion in Douala, later on he was posted to Yaounde at the Army Staff in 1986 as Commander in Second of the Army Staff. His dedication and commitment to always serve made the President of the Republic, Paul Biya, to upgrade him on April 13th 1989 to the grade of Brigadier General.

Three years after his promotion, that is in 1993, he was appointed to the post of the Commander of the 3rd Military Region that is the Far North precisely in Maroua. The years that followed could be characterized by success to success, making him to be upgraded to the rank of Major General on

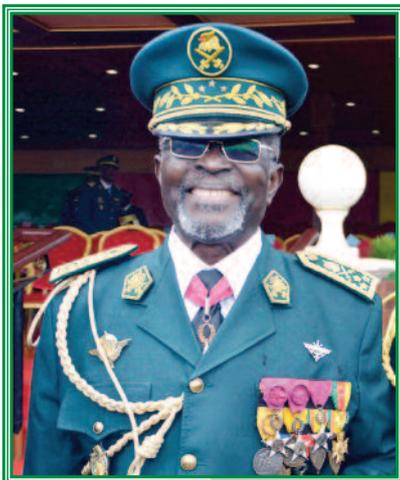
the 25<sup>th</sup> September 2001.

Holder of the National Defence Higher Institute of Studies Diploma in Paris, he received training in Civilian- Military relations in the naval university of Mont Rey in California precisely in the United State of America.

Thanks to his brilliant career, the Major General Jean Rene Youmba was admitted in Second Section on July 2017 at the same time with five other Generals by a Presidential decree. The Major General Jean Rene Youmba was born on the 15th December 1939 in Nkonga. He left the front on the 17<sup>th</sup> November 2020 ■



# Hommage aux pionniers



## GD Samobo Pierre, l'architecte

Né en août 1941 à Balatchi dans le département des Bamoutos, région de l'Ouest, le GD survole en quelques années seulement le cycle primaire et après l'obtention du CEPE en 1954, il se voit obligé d'arrêter son cycle secondaire pourtant bien amorcé et pour cause, les maquisards viennent de décimer toute sa famille.

Sur ces entrefaites, l'Armée française lui tend les bras en 1960. L'acceptation de cette offre le conduit tour à tour en RCA et en Algérie où quelques temps après, il rentre Aspirant et intègre l'Armée Camerounaise.

De cet enrôlement s'en suit une brillante carrière d'officier qui est sanctionnée en 1993 par la promotion au grade de Général de Brigade. Architecte de spécialité, le Général est promu GD en 2001. Au rang des responsabilités, il a occupé plus de postes au Ministère de la Défense. L'ancien commandant de la quatrième Région Militaire à Garoua, ancien commandant du centre d'instruction des Forces Armées nationales (CIFAN) et Major-Général à l'Etat-Major des Armées, décède le 21 décembre 2017 à l'âge de 76 ans.

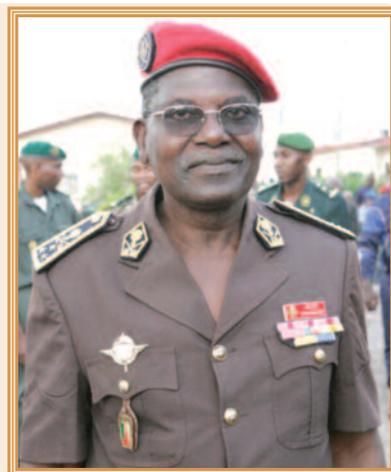
## Général de Division DAGAFOUNANGSOU, le gardien de l'éthique

Le Général de Division DAGAFOUNANGSOU Simon Pierre est né vers 1944 à Pouss, Maga, département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

Engagé dans les Forces de Défense en octobre 1961, il est lauréat de la deuxième promotion de l'Ecole Militaire Interarmées du Cameroun (EMIAC) dont le nom de baptême est "Réunification". Après son triomphe, il entame une carrière d'officier exemplaire au sein de la Gendarmerie Nationale, qui l'entraîne à sillonner tout le Cameroun. Avec son physique imposant, il est nommé commandant de l'Escadron à pied de la Garde Républicaine.

Cet officier va ainsi occuper plusieurs postes de commandement au Ministère de la Défense en général, et au sein de la Gendarmerie Nationale en particulier où il est nommé en 2001, Commandant de la Première Région de Gendarmerie. Durant ses services sous le drapeau, il fait de l'éthique et de la déontologie les valeurs cartésiennes.

Grâce à son loyalisme, sa grande probité et les valeurs évoquées en sus, il est élevé au grade de Général de Brigade en 2001, puis comme General de Division en 2011. Il meurt à Yaoundé des suites de maladie à l'âge de 76 ans après son admission en 2<sup>ème</sup> section le 26 juin 2017.



## GD Youmba Jean René : sobriété jusqu'à la mort

Le Général de Division YOUNBA Jean René est né à Nkonga par Pouma, département de la Sanaga-Maritime, Région du Littoral. Très vite attiré par le service sous le drapeau, après ses études primaires, secondaires et universitaires sanctionnées par le certificat de licence en psychologie de la vie sociale à la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Rennes et du diplôme d'ingénieur des travaux publics et bâtiments à l'école supérieure du génie de Versailles à Paris. Il rentre à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1959.

Revenu au Cameroun, il entame une brillante carrière d'officier. Avidé de connaissance, il reprend le chemin des études en France notamment à Pau, Angers, Paris et aux USA dans l'Etat de Californie. Promu au grade de GB en 1993, puis de GD en 2001, il va occuper plusieurs postes de responsabilités dont les plus en vue sont : le Commandement de la 3e Région Militaire à Maroua et le 7e Secteur Militaire à Ebolowa.

Avant son admission en 2e section en 2017, il a participé à la pacification des régions troublées, par le rétablissement des voies de communication. Il a été acteur majeur dans

le cadre de la restauration de l'ordre public lors des villes mortes à Douala en 1991 et bien d'autres missions. Il décède à Yaoundé à l'âge de 81 ans des suites de maladie.

## Général de Corps Armées Nganso Sunji Jean, le discret



Le dimanche 14 novembre 2021, dans une discrétion effarante, l'ancien Commandant de l'armée de l'air, le GCA en Deuxième section NGANSO SUNJI Jean descend du cockpit pour le repos éternel. Voyant la lumière du jour le 15 octobre 1937, dans la Mifi, Région de l'Ouest, le GCA est un pionnier des officiers de l'Armée. Atteint par le virus de la carrière militaire, il intègre les rangs en 1957 et est admis en 1958 à l'école Polytechnique de Paris comme ingénieur-officier, option Ponts et Chaussées. Dans la mouvance de la camerounisation des cadres de la jeune administration de l'Etat du Cameroun, il est admis une fois à l'école d'application du génie civil à Angers une fois de plus en France, 5 années après l'accession du Cameroun à son indépendance. Son intelligence, sa probité, son intégrité et son sens élevé du devoir le font accéder aux différents grades d'une carrière régulière où le couronnement demeure ses promotions aux grades de : Général de Brigade en 1983, Général de Division en 1993 puis GCA en 2001. Celui qui a commandé l'Armée de l'Air près d'une décennie décède le même jour que son camarade GCA Oumaroudjam Yaya dimanche 14 novembre 2021 des suites de maladies. Il était âgé de 90 ans.

## Général de Corps d'Armées Oumaroudjam Yaya, le bâtisseur

Dimanche 14 novembre 2021, une onde de choc bouleverse la grande famille des Forces de Défense. Le Général de Corps d'Armées Oumaroudjam Yaya vient de rendre les armes devant la grande faucheuse et est porté en terre le jour même de son décès selon le rite musulman.

Né à Ndiambadi-Garoua, dans le département de la Bénoué, Région du Nord, il effectue son entrée au sein des Forces de Défense par son admission à l'EMIAIC en 1960. C'est donc un témoin probant de la camerounisation de l'Armée.

Après une formation à l'école de gendarmerie de Melun en France, d'où il rentre nanti du diplôme d'officiers de Gendarmerie, il entame une riche carrière qui lui permet de contribuer à certaines composantes de la Gendarmerie Nationale.

L'ancien Professeur des collèges occupe plusieurs postes de responsabilités et culminera en tant que DSP, DGRE et IGGN. Son apport dans la mise en déroute de la tentative du putsch du 6 avril 1984, aura mis au grand jour sa très grande dévotion à l'endroit des institutions républicaines.

Nommé Général de Brigade en 1983, il est promu tour à tour Général de Division en 1993, puis Général de Corps d'Armées en 2001, grade qu'il arbore jusqu'à son admission en Deuxième section.

L'homme qui connaissait la Gendarmerie nationale au bout des doigts décède à 82 ans après avoir rempli sa mission.



## Général de Division Tataw Tabé James, la vieille garde



Le Général de Division Tataw Tabé James, vient au monde le 5 septembre 1933. Il achève ses études secondaires au Cameroon Protestant College de Bali en 1953. A la surprise générale, le natif d'Ossing, actuel arrondissement d'Eyoumodjock, département de la Manyu, Région du Sud-Ouest jette son dévolu sur l'Armée. C'est ainsi qu'il est admis à l'école spéciale d'instruction d'officiers de Teshi près d'Accra au Ghana et quelques temps plus tard en Angleterre où il est placé au service de la reine en tant qu'officier de la garde. Revenu au Nigéria pour servir au sein de l'Armée fédérale, mais rongé par la fibre patriotique, James Tataw regagne l'Armée camerounaise après le référendum de 1961 en compagnie de quelques officiers et de 300 autres soldats. Courageux, dévoué et travailleur, l'officier Tataw reçoit entre autres missions de s'installer à Mamfe afin d'empêcher toute transgression de la frontière Nigéria-Cameroun pendant la guerre du Biafra en 1967. Parfaitement bilingue après l'obtention d'un certificat de langue française de deuxième degré obtenu à Strasbourg, le jeune officier parcourt le Cameroun en occupant plusieurs postes de responsabilités et culmine comme Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre en 2001.

Homme aux multiples capacités, l'homme aura été tour à tour Préfet des études à l'école missionnaire de Basel, Bali par Bamenda, assistant agricole, greffier, Capitaine de football et chef traditionnel de 1er degré. Promu Général de Brigade en 1983 et Général de Division en 1993, puis admis en Deuxième section en 2011. Il décède à l'âge de 86 ans des suites de maladie à Yaoundé.

## Général de Division ASSO'O EMANE Benoît, l'homme de troupe

Le Général de Division ASSO'O EMANE Benoît éternue pour la première fois de sa vie à Essong, petite localité située à quelques encablures de la ville de Djoum, département du Dja-et-Lobo, région du Sud. « Mongo messis » pour ses pairs, « Moustache » pour la troupe, le GD ASSO'O entre à l'EMIAAC en 1961 et entame ensuite une carrière d'officier. Celle-ci sera marquée par plusieurs stages à l'étranger, dont un séjour à l'école de guerre de Belgique en 1977. Faisant montre d'une très grande proximité avec la troupe qui l'adule, il occupera de nombreuses fonctions dont celle prestigieuse de Commandant de la Brigade du Quartier Général en 1983.

Très bouillonnant, il sera ensuite affecté au commandement de la huitième région militaire à Bertoua en 1993, puis à N'Gaoundéré en septembre 1998 et commandant de la RMIA1 en 2001. Ses états de service lui auront ouvert la porte pour les promotions au grade de GB en 1993, puis GD en 2001. Admis en deuxième section en 2017, il décèdera le 24 janvier 2020 à Yaoundé des suites de maladie à l'âge de 82 ans.



# « La nation camerounaise pleure ses enfants »



Par **OHOUAL OHOUAL** Pierre D.

**L**e Président de la République, Son Excellence Paul Biya, a décrété le samedi 31 octobre 2020 journée de deuil national au Cameroun, à la suite de l'assassinat de sept élèves du complexe scolaire international Mother Francisca le 24 octobre par des sécessionnistes.

La mise en application de ce décret a été matérialisée par une cérémonie officielle en hommage aux Victimes, qu'a présidée le MINDEF ce jour à la cour d'honneur de la Brigade du Quartier Général.

Sur les lieux, impossible de ne pas ressentir ce vent glacial propre à de pareilles circonstances funestes. C'est une véritable atmosphère mortuaire perceptible sur les visages qui laissent transparaître, tristesse et indignation suite à ces actes perpétrés par les assaillants.

Dès son arrivée, le MINDEF Joseph Beti Assomo sera aussitôt conduit au centre de la cour qui mobilise en rangs serrés dans la station debout, un parterre d'officiers, sous-officiers et personnels civils

venus saluer la mémoire des disparus face à l'édifice du drapeau. La lecture de décret par le Chef de la Division communication le Capitaine de Vaisseau Atonfack Guemo, dévoile l'émoi du Chef de l'Etat et le désir de mettre ces brigands hors d'état de nuire. Quelques minutes suffiront pour la parade qui permet tour à tour l'enchaînement de la levée des couleurs, de l'hymne national exécuté par la compagnie de musique principale des Armées, suivi de la mise en berne du drapeau qui marquera la fin de la cérémonie.

Rappelons que cet événement funeste, cette scène macabre qui a suscité l'indignation de toute l'opinion nationale fait suite à des revendications corporatistes récupérées par des séparatistes qui ont très vite imposé un diktat portant notamment l'interdiction pour les enfants de retourner à l'école. Les parents soucieux du devenir de leurs enfants, ont courageusement rejeté cette absurdité en encourageant ces élèves à reprendre le chemin de l'école pour un avenir meilleur. C'est donc pendant qu'ils étaient en salle de classe que cette scène horrible s'est déroulée. Cet acte odieux remet en

question l'éthique de ces séparatistes qui disent vouloir le bien des populations. Comment comprendre qu'on puisse en arriver à de telles extrémités quelles qu'en soient les raisons, Ôter la vie à des innocents qui ne demandaient qu'à acquérir de nouvelles connaissances et le savoir dans cette école prise en otage par les assaillants. Dès lors on peut s'interroger sur la véritable raison de cette cause dite sécessionniste.

Par ailleurs, cette énième barbarie affecte les populations, non seulement sur le plan psychologique en les plongeant dans une psychose permanente et ce malgré la présence des Forces de Défense, mais également sur le plan économique à cause de l'abandon des travaux champêtres par les villageois apeurés et même l'exode de certains citoyens qui ont pour la plupart migré vers d'autres régions. Ce qui a conduit inévitablement à l'augmentation du coût de la vie. Cette cérémonie au-delà de la douleur exprimait également un d'horreur de l'ensemble de la nation qui déclarait par-là : « plus jamais ça ! », pour que vivement revienne la paix dans ces régions ■



Le SED participant à la remise des médailles aux côtés du MINDEF

DIPLOMATIE

Soutien du Cameroun à la Guinée Équatoriale

# 85 militaires et civils décorés

« Ils ont reçu leurs distinctions le 17 mai 2021 au cours d'une cérémonie présidée par le ministre délégué à la présidence de la République chargé de la Défense ».

Par MDL/C **IMANGO** Berlise Josée

Les distinctions épinglées sur la poitrine de chacun des quatre-vingt-cinq personnels militaires et civils ce 17 mai 2021 vont de commandeur de l'Ordre de la valeur à chevalier de l'Ordre du mérite camerounais. Ces vaillants ambassadeurs du Cameroun sont ainsi récompensés, au nom du Chef de l'Etat, Chef des Forces Armées par le Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé de la Défense, Beti Assomo Jo-

seph. Le Chef des Armées félicite leur dévouement dans la mission d'assistance humanitaire du 15 mars 2021, après l'explosion d'une caserne militaire le 7 mars 2021 à Bata, en Guinée Equatoriale qui a fait plusieurs dégâts et des pertes en vie humaine.

Ces personnels de tous rangs ont fait preuve de détermination dans l'accomplissement de leurs tâches respectives.

Beti Assomo Joseph, en réitérant les encouragements de la haute hiérarchie aux récipiendaires, a saisi cette occa-

sion pour transmettre les attentes du haut commandement à toute l'assistance.

Aux côtés de ces braves hommes en tenue, se trouvent des personnels des médias, notamment ceux du service public à savoir : cinq de la CRTV et trois relevant de la SOPECAM.

Une minute de silence a été observée en mémoire du Lieutenant-Colonel médecin Magadji Oumarou Jean Paul qui a reçu à titre posthume, la médaille de chevalier de l'Ordre de la valeur. Il est décédé des suites de maladie alors qu'il était en mission commandée. On ne le dira jamais assez! A cœur vaillant, la Patrie reconnaissante ■



DIPLOMACY

Cameroon-France

# Military Cooperation REINFORCED

*“The Minister Delegate at the Presidency in Charge of Defence Joseph Beti ASSOMO on July 9, 2021, presided over the ceremony for the decoration of some French Military personnel who have come to the end of their duty in Cameroon”.*

By C/C **NSUMBONG** Blandine

**A**fter carrying out their mission in Cameroon with great success, the Minister Delegate at the Presidency In Charge of Defence Beti Assomo Joseph, expressed the grati-

tude of the Nation, on Friday July 9, 2021 by exceptionally decorating three French officers: Lieutenant Colonel Cloup Pierre, Major Springer Eric and Major Barthelemy Nicolas.

Present at this ceremony in the ministry of Defence, were the Secretary of State in Charge of the National Gendarmerie, the

Secretary of State in Charge of Ex-Servicemen and War Victims, the Chief of Defence Staff, the Secretary General at the Ministry of Defence, the Internal Security Attache of the French Embassy in Cameroon, some Military Officials and Invitees. Upon arrival of Beti Assomo Joseph, the ceremony proper started with the putting in place of the French and Cameroon flags. Following suite was the singing of the respective National Anthems and the putting in place of the recipients.

Next on the agenda for the day was the reading of the appointment decree signed by the President of the Republic Paul Biya, and the decoration rituals properly carried out by the Minister Delegate at the Presidency in Charge of Defence.

Speaking during the ceremony, the Minister Delegate expressed his positive appreciation to the three recipients whom during their stay in Cameroon, did all they could to reinforce the partnership between the two countries, while appreciating the determination and efficiency they gave in their respective services occupied in Cameroon. Nevertheless, Beti Assomo Joseph added that, in recognition of their efforts and wonderful job carried out during their stay in Cameroon, the President of the Republic Paul Biya decided to decorate them exceptionally, while expressing his gratitude to the French Government for their numerous actions which have been beneficial to our Defence Army ■





Specimen of Chines Gifts

COVID-19

# Defence Forces Equipped

*"The Minister Delegate at the presidency in charge of Defence, Beti Assomo Joseph, on June 12, 2020, chaired a ceremony aimed at handing over diverse materials donated by China for the fight against the Coronavirus pandemic"*

By **OHOUAL OHOUAL** Pierre D.

The friendly cooperation existing between China and Cameroon has once more been expressed, by the presence of China at the side of Cameroon in the context of the fight against the pandemic related to the new Coronavirus. It is with the intention of giving a helping hand that the People's Republic of China offered to Cameroon an important package of medical equipment. Part of this medical equipment offered which

was allocated to the Military personnel was handed over to the Minister Delegate at the Presidency in Charge of Defence, Joseph Beti Assomo, by the Ambassador of China in Cameroon, His Excellency Wang Yingwu on June 12, 2020. The equipment offered by China to Cameroon, could be evaluated at over millions of Francs CFA. They comprised individual equipment, materials for the follow up of patients, the least of which were not materials for decontamination. Speaking during the ceremony, the Minister delegate at the presidency in

charge of Defence, Joseph Beti Assomo, expressed the gratitude of the president of the Republic, Paul Biya to the friendly country China, together with his own appreciation, that of the Defence Forces, not leaving behind the gratitude of the entire cameroonian population. In addition to that, Minister Joseph Beti Assomo continued by saying that through the diverse gifts, China was intensifying the friendly and fraternal long-standing relationship with Cameroon. He went further to say, since China was one of the first countries to face this pandemic and today they have succeeded in having the situation under control, we can equally through the cooperation hope for a favourable change of situation in the fight against the deadly pandemic ■



Leçon inaugurale du colloque

## 2<sup>ème</sup> COLLOQUE NATIONAL

**Sous le haut patronage de son Excellence Paul Biya, Chef de l'Etat, Chef des Armées, la Commission Camerounaise d'Histoire Militaire a organisé du 11 au 13 novembre 2021 à l'hôtel Sawa de Douala, le 2<sup>ème</sup> colloque national d'histoire militaire, sous le thème: « Armée camerounaise: 60 ans de dévouement au service de la Nation, de l'Unité nationale et de la défense de l'intégrité territoriale au Cameroun ».**

Par **DONGBOU** Charles Le Vieux

**P**résidée par le Secrétaire d'Etat à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Koumpa Issa, représentant du Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense Beti Assomo Joseph, cette rencontre a permis aux participants de parcourir le chemin ayant conduit à la mise sur pied d'une Armée camerounaise sérieuse et capable de s'adapter aux menaces dont elle fait face. Pendant trois jours, les membres du comité scientifique de la commission camerounaise d'histoire militaire et les experts venant des universités camerounaises ont édifié l'assistance sur l'histoire de l'armée camerounaise en revisitant les enjeux et défis de notre Armée les soixante dernières années, à travers une kyrielle de sous-thèmes.

Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire d'Etat à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a annoncé les résultats attendus des travaux du colloque. Il s'agissait de parcourir le chemin ayant conduit à la mise sur pied

graduelle d'une Armée camerounaise professionnelle caractérisée aujourd'hui, non seulement par sa capacité à s'adapter aux menaces quel que soit leurs formes, mais aussi, par sa contribution particulière au bien-être du citoyen à travers les activités de développement. Il a par ailleurs invité les participants à s'approprier les connaissances reçues afin de les mettre à profit pour une Armée davantage efficace face aux défis de l'heure.

La démarche adoptée par le Comité scientifique au vu des sous-thèmes développés, aura fait prévaloir un esprit de pragmatisme s'appuyant sur les expériences des soixante dernières années.

L'exploration des différents thèmes aura notamment fait apparaître, outre la genèse des Forces de Défense camerounaises à partir du protectorat allemand, les circonstances de leur création effective le 11 novembre 1959. Elle aura également mis en lumière le patriotisme des officiers pionniers de cette Armée et leurs contributions à l'établissement et à l'expression de la souveraineté du Cameroun. Ces apports auront été inestimables à la contribution de nos Forces de Défense à l'Unité nationale, à

l'intégrité territoriale ainsi qu'à la paix. S'adressant aux participants lors de la cérémonie de clôture, Koumpa Issa a tenu à rappeler les défis actuels qui interpellent l'Armée camerounaise. Ceux-ci s'étendent à un environnement international trouble avec une obligation de contribuer à la paix sans laquelle tout commerce entre les Nations devient très difficile et la propagation de la violence acquiert rapidement de la vitesse pour se transporter dans un pays voisin, y transposant également l'insécurité ■





RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

sur la retraite et la rédaction administratives

# Des responsables du SED/CACVG édifiés

*Cérémonie d'ouverture d'une série de séminaires organisés à l'intention des responsables et des cadres du SED/CACVG.*

Par **ONDOUA** Joëlle Nikita

**L**e Secrétaire d'État à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (SED/CACVG), KOUMPA ISSA a procédé le 16 novembre 2020, à l'ouverture d'une série de séminaires visant à mieux outiller son personnel dans l'accomplissement de ses missions qui consistent en l'amélioration des conditions de vie des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

La salle de fête de la Maison du Combattant

a servi de cadre à la cérémonie de lancement de cette série de séminaires portant sur divers thèmes :

- comment préparer sa retraite, thème réservé essentiellement aux militaires ;
- la rédaction des correspondances administratives et réglementaires, consacré aux jeunes cadres civils nouvellement affectés.

Ces séminaires qui se sont étalés sur quatre semaines consécutives, concernaient essentiellement soixante personnels des services centraux du SED/CACVG regroupés en unités de quinze personnes.

Présidée par KOUMPA Issa, en présence du Directeur de l'ONACAM, du Directeur des Etablissements «Le Partenaire», facilitateur de l'activité et des séminaristes du jour, la

cérémonie débute par la présentation de l'ordre du jour par les soins du Chef d'Escadron MEKA Georges Patrick, chef de la Cellule des Relations Publiques, de la Communication et du Protocole. Ce dernier dévoile les différents points de la cérémonie. D'entrée de jeu, la parole est revenue au Directeur des Etablissements « Le Partenaire » Monsieur FANKAM Ambroise. Ce dernier commence son propos en exprimant sa gratitude au SED/CACVG pour le choix porté sur sa structure en vue du rendez-vous du donner et du recevoir, visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, de manière à faire de ces derniers des opérateurs économiques respectables dans la société. S'en suit alors la présentation



à tour de rôle des différents séminaristes.

Dans sa posture de président de cérémonie, le SED/CACVG KOUNPA Issa clôture la séance en soulignant dans son allocution que cette série de séminaires a pour objectifs d'augmenter les performances du personnel du SED/CACVG et de sortir les retraités de la situation d'éternels assistés pour en faire des personnes respectées. Comme un père soucieux du devenir de ses enfants, le SED/CAVG exhorte ses collaborateurs à faire montre d'une assiduité et d'une ponctualité sans réserve. La fin du discours annonce l'ouverture solennelle des travaux desdits séminaires ■

## VISIT TO WOUNDED SOLDIERS

# Boosting Their Morale

*Recently, the Minister Delegate at the Presidency in charge of Defence Beti Assomo Joseph, paid a visit to the wounded soldiers of the Yaounde Military Hospital, a gesture which was saluted with a lot of enthusiasm and recognisance.*

By Warrant officer **HAMAN** Thomas

Cameroon and the rest of the world are living in a context marked by the Covid - 19 pandemic, the Minister of Defence Beti Assomo Joseph, together with the Secretary of State in charge of Ex-Servicemen and War Victims, Koumpa Issa on April 17, 2020 went to the sick beds of wounded soldiers in the Yaounde Military hospital, to comfort them on behalf of the President of the Republic and Commander-in-Chief of the Armed Forces.

In the course of this visit, the Minister Delegate called on the wounded soldiers to keep their morale high, while assuring them that the high command is doing everything possible to make sure that, the Covid-19 is kicked far from their vicinity especially as their bodies have already been weakened with wounds and other pathologies.

In addition to that, Beti Assomo Joseph equally reminded the wounded soldiers to respect the barrier measures put in

place by the government. For it is the way out to stop the further spread of the pandemic.

To the medical staff, he expressed his gratitude for their efforts put in the administration of treatment to their patients in the Yaounde Military Hospital and in the fight against the Coronavirus pandemic, encouraging them to be ready to play a greater role in case the situation becomes more complicated.

To crown the visit, Beti Assomo Joseph expressed the wish of the President of the Republic, Commander in Chief of the Armed Forces to see all of them fully recover and regain their units, while reassuring the invalids that they will never be abandoned ■



# En bonne voie

*Le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense et le Ministre des Finances viennent de signer conjointement une instruction fixant les modalités d'automatisation du basculement en prépension du personnel des Armées et de la Gendarmerie ayant atteint la limite d'âge de service et de grade.*

Par le MP. **EDOU OBAM** Calixte Arsène

L'atteinte de la limite d'âge de service et le départ pour la retraite sont devenus depuis quelques années de mauvais présages pour les personnels des Armées et de la Gendarmerie après leurs services sous le drapeau. L'étude des causes ayant entraîné cet état d'esprit après la campagne de mise à jour des pensions par les pouvoirs publics et que le Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, KOUMPA Issa, lance le 21 octobre 2017, à Maroua, a révélé que des maux comme l'ignorance des textes par les bénéficiaires, les lourdeurs procédurales, la spoliation de la chaîne par des acteurs opportunistes, véreux et illégaux ainsi que le caractère très paperassier des dossiers, non seulement entravent sérieusement sa facilité, mais également créent de nombreux goulots d'étranglement.

A l'observation finale, l'obtention de paiement et ou le reversement de la pension retraite est devenu un véritable chemin de croix.

Blessés, pessimistes et humiliés dans leur amour propre, les personnels des Armées et de la Gendarmerie, n'avaient pour seule issue qu'un concours de patience surdimensionné où les plus résistants parvenaient à obtenir le précieux sésame. Ceux moins téméraires, abandonnaient et les plus faibles passaient simplement de vie à trépas. Pour résoudre ce problème, le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense, BETI ASSOMO Joseph et le Ministre des Finances MOTAZE Louis Paul de signer le

projet d'Instruction conjointe fixant les modalités d'automatisation du basculement en prépension du personnel des

“

**Le Gouvernement indique clairement qu'il n'y a plus de rupture de salaire, en d'autres termes, en attendant la régularisation totale de toute la pension retraite**

”

Armées et de la Gendarmerie ayant atteint la limite d'âge de service et de grade.

Cette démarche obéit aux orientations du Président de la République, Chef des Forces Armées à l'écoute des problématiques des personnes du troisième âge et dans le souci de traduire dans les faits des exigences du quatrième pilier de la Réforme des Armées de 2001 axé sur l'Amélioration des conditions de travail et du cadre de vie des personnels des Armées et de la Gendarmerie.

L'esprit de la lettre, après lecture de cette instruction cosignée par les deux membres du Gouvernement indique clairement qu'il n'y a plus de rupture de salaire, en

d'autres termes, en attendant la régularisation totale de toute la pension retraite, le bénéficiaire ou le prépensionné perçoit cent pour cent (100%) de son salaire de base avec les indemnités des allocations familiales des enfants mineurs pour une durée maximale de quatre années (04). Il ne s'agit pas ici de se contenter de cette prépension car, l'accès à la pension totale exige la constitution d'un dossier de pension règlementaire qui doit obligatoirement aboutir au bout de cette période étalée sur quarante-huit mensualités (48 mois). Point de sommeil donc !

Dans les faits avant le basculement, l'Adjudant-Chef Major atteint par la limite d'âge de service et de grade perçoit par exemple mensuellement un salaire chiffré de 300.000 FCFA. Il a comme solde de base, la rondelette somme de 250.000 FCFA, et 03 enfants mineurs à hauteur de  $2800 \times 3 = 8.400$  FCFA. Les résultats nous font savoir que notre Sous-Officier supérieur percevra et d'après la lettre conjointe 258.400 FCFA au cours de la période de prépension et pendant quatre ans. Cette simulation peut se reporter à tous les grades et toutes les strates des Forces de Défense camerounaises. A chacun de se situer.

Notons que cette instruction conjointe MINDEF/MINFI qui est perçue comme une véritable bouée de sauvetage dans un océan houleux et mortifère pour parler de la pension retraite, exclut de son champ d'application, les personnels des Armées et de la Gendarmerie en service dans les représentations diplomatiques et consulaires du Cameroun, de même que ceux bénéficiant d'un acte de maintien en service et ou de rappel en activité, en même temps qu'elle abroge toutes les dispositions antérieures.

Afin de dissiper tout malentendu et autre appréhension de mauvais aloi, ci-jointe, l'instruction conjointe cosignée du 3 août 2021 ■

# D'une action à un Programme (2022-2025) à l'occasion du Dixième Anniversaire du SED/CACVG

Par le CBA Colin **CHE NGENG**

“  
Les actions  
qui ont été  
menées  
jusqu'ici seront  
désormais  
chapeautées  
par un  
Programme  
et encadrées  
suivant une  
ligne  
budgétaire  
dédiée à  
cet effet ”

Entré en vigueur aux termes du décret N°2012/387 du 14 Septembre 2012 Portant organisation et fonctionnement du SED/CACVG, le Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a été créé dans l'optique d'apporter des solutions actuelles et pérennes aux ACVG et leurs ayants-causes. C'est ainsi que, le SED/CACVG à travers les missions et prérogatives qui lui sont confiées a bénéficié cette année de la mise en place du Programme « 004 » « Assistance, Reconversion et Réinsertion des Anciens Combattants et Victimes de Guerre » qui contribuera à meubler l'ensemble des actions que constituent ce Programme afin d'être pris en compte dans le triennat (2022-2025). Ce dixième anniversaire dont le thème porte sur : “la mise en œuvre du budget-Programme au SED/CACVG : d'une action à un Programme (2022-2025)” marque un grand assaut et augure des lendemains meilleurs. Les actions qui ont été menées jusqu'ici seront désormais chapeautées par un Programme et encadrées suivant une ligne budgétaire dédiée à cet effet. Il est tout à fait remarquable que le Colonel-Médecin, Directeur de la Réinsertion et de l'Assistance par ailleurs responsable du programme possède désormais des outils qui lui permettront de répondre aux besoins des AC et VG car plus les AC sont pris en charge et suivis, mieux ils sont réinsérés tout en continuant

d'être utiles à l'Armée et à la société en général.

Rappelons qu'une action est une composante élémentaire d'un Programme, à laquelle sont associés des objectifs précis, explicites et mesurables par des indicateurs de performance ;

Un Programme est un ensemble d'actions à mettre en œuvre au sein d'une administration pour la réalisation d'un objectif déterminé dans le cadre d'une fonction. Du 14 au 17 Septembre 2021, s'est tenu un “Atelier de renforcement des Capacités des Responsables du Ministère de la Défense sur l'élaboration du budget-Programme du SED/CACVG animé par les experts du MINEPAT. Au sortir de cette formation, les Responsables du SED/CACVG étaient pétris de connaissances .Ce qui leur a permis d'élaborer leur propre budget sur le triennat 2022-2025 selon la matrice Programme-Action-Activités-tâches-indicateurs-cibles de la chaîne PPBS (Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-évaluation) partant du cadre logique pour aboutir au Cadres de dépenses à Moyen Termes (CDMT) glissant. Une innovation et la toute première en Dix années d'existence. Force est de constater que le SED/CACVG est désormais inscrit dans l'histoire civile et militaire à travers ce nouveau Programme qui prendra effet dès Janvier 2022. Des actions précises assorties des objectifs et indicateurs précis seront mis en pratique pour mieux instaurer les conditions de réinsertion et de réinsertion des ACVG et de leurs ayants-cause pour améliorer leurs conditions de vie ■



SED/CACVG  
**DOSSIER**  
DE LA RÉDACTION  
**FOCUS**

SUIVI ET ENCADREMENT

2011 - 2021

# De la parole à l'acte

## Implementation and territorial coverage

# The challenge of the hierarchy

By Major **CHE NGENG** Colin

Retirement can be defined as a period when a working personnel named an employee is set to take his rest by termination due to reaching a certain age depending on the initial working contract signed between him or her and the employer or for any mental or health reason, and his salary or monthly dues automatically transformed into pension benefits. As per the case of Ex-servicemen and War Victims in the Cameroon Defence Forces, they are considered to have served with honour and loyalty to raise the defence forces to the actual standard. Hence they must be served with devotion whence the motto of the Secretariat of State in Charge of Ex-Servicemen and War Victims is « to serve with devotion those who served with honour and loyalty ». This devotion which had been long awaited was finally pronounced through a strong message by the President of the Republic, Commander-in-Chief of the Armed Forces on the occasion of the celebration of the 50th Anniversary of the Cameroon Defence Forces celebrated in Bamenda, administrative capital of the North West Region. The implementation and territorial coverage of the follow up of this category of persons is a challenge for the hierarchy, though so much has been done by the military hierarchy to get closer to them and give them the importance they deserve. However, we are gradually covering the entire country. This is because the military is a single and unique State entity, which does not take into consideration one's origin to impose settlement. Hence, one is free during retirement to settle in any part of the country of his or her choice without any constraints.

In reality, there is more brotherhood in the military than in some blood families because of the principles of collective and massive training, which creates a stronger bond amongst the comrades thereby, making soldiers to be each other's keeper. When the Secretariat of State in Charge of Ex-servicemen and War Victims was first created, only the Secretary of State was appointed. It is in 2013 that the first personnel were appointed to

“ To serve with devotion those who served with honour and loyalty ”

assist Mr. KOUMPA ISSA in the day-to-day implementation of the missions for which he was assigned by the Head of State and Commander-in-Chief of the Armed Forces. Later on in 2017, divisional cells were activated and it is confirmed today that all the 58 Divisional Cells are operational. As of now plans are underway to go closer to their clients as possible, knowing that this will reinvigorate their sense of belonging and make them not only help their active brothers and sisters still serving under the flag with vital intelligence and information, but also groom their projects supported and monitored by the Secretary of State, his collaborators both of the central and external services and any other party that the hierarchy deems necessary to enhance and improve the lives and conditions of Ex-servicemen and War Victims. So that they can live longer during the retirement period and remain as standing monuments for pos-

terity.

It should be noted that, when we refer to Ex-servicemen in the Cameroon Defence Forces as stipulated by Presidential Decree No. 2012/387 of September 14, 2012 laying down the organization and functioning of the Secretariat of State in Charge of Ex-servicemen and War Victims and certainly in other friendly armies because of the universal nature of the Army. It does not mean that all retirees benefit from this appellation. In fact, “to be considered an ex-serviceman, you must be a Cameroonian citizen having served either in the National Armed Forces or in a foreign force on account of pre-independence institutions or having served within an international force or mission under the sponsorship of an international organization or still any retired officer of the National Gendarmerie or the Armed Forces with the exception of those struck off the roll, or sent on automatic retirement for breach of honour or for disciplinary reasons. Likewise, any Cameroonian citizen who has served in the National Civic Guard and who has not been struck off the roll of the said body”. As for the war victims, “ they are any military officer or civilian who, having been involved in an armed conflict, suffered physical, mental or moral injury due to the conflict, or a mission under the sponsorship of an international organization”.

To add to this, the benefit of these prerogatives shall be extended to the rightful claimants of the persons concerned. All this is to say that if you do not fulfill any of these conditions, you are neither an Ex-serviceman nor a War Victim. You might have been dismissed during your period of service under the flag for reasons linked to indiscipline or all such other acts and intentions directly linked to the security of the State ■



# Comme si c'était hier!

*Dix années se sont écoulées depuis l'annonce par le Chef de l'Etat, Chef des Forces Armées, de la création d'un Secrétariat d'Etat à la Défense, Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Depuis, l'enfant a fait ses premiers pas.*

Par **MPEGNA** Honoré Jean, CDMS

« Pour ce qui concerne les conditions de vie des personnels militaires...j'ai décidé...de créer un Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, Anciens Militaires et Victimes de Guerre ». C'est par cette déclaration le 8 décembre 2010 lors de la célébration

du cinquantenaire de l'Armée camerounaise à Bamenda, que le Président Paul Biya, Chef des Forces Armées posait les jalons d'une approche nouvelle dans la politique nationale de suivi, encadrement et assistance des Anciens Combattants. La structure ainsi créée sous le sigle SED/CACVG, verra son champ d'action défini par le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement. La postérité retiendra qu'à la faveur de ce texte, Monsieur KOUMPA Issa fut le premier

Secrétaire d'Etat à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. L'organisation et le fonctionnement de la structure seront fixés par le décret n°2012/387 du 14 septembre 2012.

L'organigramme étant défini, la première équipe pouvait être installée, ce qui sera fait avec les trois directeurs des services centraux et dix Chefs de Divisions Régionales nommés par le décret N°2013/353 du 16 septembre 2013. Depuis lors les services se sont étoffés progressivement, tant à la portion centrale qu'au niveau déconcentré. Aujourd'hui, les 10 divisions régionales et les 58 cellules départementales prévues par les textes sont opérationnelles et contribuent à rapprocher les Anciens Combattants et Victimes de Guerre de leur structure de tutelle. Tâche certainement pas des plus simples que celle-là, mais que les personnels s'appliquent à accomplir selon le leitmotiv de la maison: « Servir avec dévouement ceux qui ont servi avec Honneur et Fidélité ». Il s'agit en effet d'exercer un devoir de reconnaissance envers ceux-là qui ont mis à risque leur vie pour la défense du territoire national, pendant qu'ils sont vivants; ceci avec des actions leur permettant de retourner à la vie civile avec la capacité d'exercer des activités différentes du métier des armes, économiquement rentables et surtout leur permettant de s'épanouir. Le mécanisme de reconversion ainsi enclenché leur permettra donc de se réinsérer au plan professionnel en devenant eux-mêmes créateurs d'emplois. A ce jour, de nombreux séminaires de préparation à la retraite au profit des personnels encore actifs et divers appuis aux initiatives professionnelles de certains ACVG ont permis à la structure d'affirmer sa pertinence, grâce à des partenariats nationaux mais aussi à la coopération internationale.

Le devoir de reconnaissance ainsi évoqué permet de passer outre la période de vie des Anciens Combattants, pour faire entrer au fil des ans les plus illustres d'entre eux, dans le panthéon des héros nationaux. Tombés sous les balles, en crash d'aéronefs, dans une explosion de mines etc., leur mémoire mérite d'être perpétuée, car nos Forces de Défense ont besoin de jeunes gens portés par un idéal

de modèle à suivre et non de mercenaires. La promotion de ces soldats exemplaires permettra de susciter des vocations dans les jeunes générations et la Nation ne manquera jamais de bras pour la défendre. Ainsi, au-delà de l'accompagnement par une assistance ponctuelle lors des obsèques des Anciens Combattants, se construisent la Mémoire et le Souvenir qui peuvent se refléter à travers diverses commémorations et ouvrages architecturaux tels que stèles, mémoriaux, etc. La participation des personnels et responsables du SED/CACVG à différentes cérémonies relevant de ce champ, les a fortement équipés en vue des grands chantiers en projection pour l'année 2022. En dix années, les défis n'auront pas manqué, le premier étant de remodeler la

**“ Tombés sous les balles, en crash d'aéronefs, dans une explosion de mines etc., leur mémoire mérite d'être perpétuée, car nos Forces de Défense ont besoin de jeunes gens portés par un idéal de modèle à suivre et non de mercenaires. ”**

pensée des futurs bénéficiaires des services du SED/CACVG qui ne voyaient pas d'emblée à quoi il pouvait bien servir. Pour remplir avec succès ses missions, il convient de déconstruire une perception erronée de cette structure. Le SED/CACVG est une « boîte au profit des retraités et non une boîte de retraités ». Des actifs pleins d'énergie y consacrent leur quotidien professionnel, à préparer la sortie de leurs camarades et la leur, comme pour parodier la citation biblique : « du civil tu fus tiré, et au civil tu retourneras, dans le meilleur des cas ». La rareté des ressources n'aura pas été non plus un moindre obstacle, les ACVG attendant avec impatience et parfois amertume, la traduction en actes concrets, des pro-

messes issues des différents discours et textes pris émis en leur faveur. La récente transformation des activités du SED/CACVG en programme autonome au sein de l'organisation budgétaire du MINDEF et la faveur de la nouvelle stratégie nationale de développement (SND30), laisse désormais envisager une nette embellie dans le champ des réalisations de cette structure. Hommage mérité donc aux pionniers des services du SED/CACVG, qui ont travaillé d'arrache-pied et dans des conditions austères, pour relever ces défis. Plusieurs sont partis pour le repos éternel et d'autres ayant atteint la limite de leur temps de service sont aujourd'hui à la retraite. Quelques exceptions enfin, ayant servi avec brio ont su mériter la confiance du Haut-commandement, lequel les a appelés à d'autres fonctions plus élevées.

Au terme des dix premières années d'existence de cette structure du Ministère de la Défense, il est impossible de passer sous silence l'exemple de projection stratégique qu'elle constitue. Cette vision se retrouve particulièrement dans la référence aux Victimes de Guerre. Il n'est pas redondant de rappeler en effet qu'en 2010, le Camerounais lambda n'entrevoit pas la multitude de défis sécuritaires auquel fait face le pays aujourd'hui, ni les dommages auxquels ils allaient donner lieu. A partir de 2014, la nébuleuse Boko Haram viendra donner raison au Chef de l'Etat par les nombreuses atrocités commises tant contre les Forces de Défense et de Sécurité que contre les populations civiles, créant ainsi des victimes qu'il est aujourd'hui nécessaire d'identifier et de prendre en charge. Des défis qu'il s'agit de prendre à bras-le-corps, afin de matérialiser la vision du Chef. Le Cameroun faut-il le relever, dispose d'un Secrétariat d'Etat Chargé des ACVG avant certaines grandes Nations amies telles que la Chine dont le Ministère en charge de ces questions a été créé en 2018. Il s'agit de capitaliser cet acquis en opérationnalisant de plus en plus le SED/CACVG, car beaucoup de chemin a été parcouru durant ces dix années, mais encore plus reste à faire afin que l'enfant d'hier remplisse pleinement les missions qui lui ont été assignées par son créateur ■



RECENSEMENT ET IDENTIFICATION DES ACVG

# Au peigne fin

*Qui sont les ACVG ? Combien sont-ils ? Comment les reconnaître formellement au quotidien ? La réponse à ces questions est en train de trouver réponse à travers un projet de recensement et d'identification en cours au SED/CACVG.*

Par **MPEGNA** Honoré Jean, CDMS

**L**e décret 2012/387 du 14 septembre 2012 dispose en son article 3 que le SED/CACVG est chargé entre autres, « ...du suivi des ACVG... de la mise en œuvre de tous les programmes gouvernementaux destinés à l'assistance à l'encadrement et à la réinsertion des ACVG et de la prise en compte de leurs préoccupations dans les stratégies de développement du pays... ».

Pour accomplir ces missions délicates, le SED/CACVG a conçu un important projet visant à recenser et identifier les Anciens Combattants et Victimes de Guerre sur toute l'étendue du territoire national. Il s'agit de constituer une base de données fiable et suffisamment flexible pour être régulièrement mise à jour. Ladite base de données devrait contenir toutes les informations relatives à l'état-civil de la personne recensée, à son parcours professionnel et à sa carrière militaire, à ses activités post-retraite et le cas échéant, à ses ayants-cause. Le processus devrait aboutir à une carte sécurisée permettant d'identifier formellement chaque Ancien Combattant ou Victime de Guerre. Ces données sont recueillies auprès des postulants par les

services déconcentrés du SED/CACVG (Divisions Régionales et Cellules départementales). Elles sont complétées par des données biométriques (photos, empreintes digitales et signature) qui sont capturées au niveau du centre de traitement situé en face du PC SED/CACVG. Avec l'évolution du projet, les prélèvements devraient être décentralisés au niveau des services déconcentrés. Ce projet validé par Monsieur le Ministre de la Défense a débuté par une première phase de production d'un lot de 1000 cartes, avec pour terrain d'expérimentation la Division Régionale du Centre. Il devrait donc permettre à moyenne échéance, de savoir combien d'ACVG doivent être pris en charge, quelle est l'identité de chacun et quels sont les besoins respectifs des uns et des autres. Il constitue par conséquent un outil essentiel qui permettra de mettre en œuvre avec efficacité les différents autres projets concernant autant la reconversion et la réinsertion des ACVG que le développement et la promotion du devoir sacré de mémoire et du souvenir.

La démarche comprend trois niveaux relevant de trois exigences: une exigence politico-stratégique, une exigence managériale et une exigence utilitaire. Le premier niveau relève de la politique gouvernementale de prise en

REPUBLIC OF CAMEROON  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
MINISTRE DE LA DÉFENSE

REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND  
MINISTRY OF DEFENSE

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**  
(ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE)

**1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'AUTREUR DES DONNÉES**

Nom : MAMA AKOUMA OUMAR  
 Gde : NANJOUKOU Echelon : A plus  
 Mile Inc : 26.04 Mile soldat : 27.986.03  
 Sexe : ME GS : 0  
 CNI N° : 22.04.12.9.10  
 TEL : 01 71 71 31 91 Whatsapp : 099 51 5607

Né le : 01/11/1952 Engagé le : 21/07/1970 Libéré le : 23/05/1990  
 Né à - Région : BOU Dép : ME Localité : BOUMERDA  
 Résidence - Région : BOU Dép : ME Localité : BOU  
 Ref Libération : 01/10/1990  
 Ref Pension : 01/10/1990  
 Ref Décès : \_\_\_\_\_  
 Réserve mobilisable - Début : \_\_\_\_\_ Fin : \_\_\_\_\_  
 Res-mob Réf : \_\_\_\_\_

**2- INFORMATIONS DE LA FICHE AUX ASSURANTS**

Mère : BOUMERDA née le : \_\_\_\_\_  
 Père : MAMA né le : \_\_\_\_\_

**3- INFORMATIONS RELATIVES À LA SONDAGE DE SANTÉ**

1-Maladie : Diabète - Hémor. Vessie Besoin : Prescription et Traitement  
 2-Maladie : Hypertension Besoin : Prescription et Traitement  
 4-Observations : \_\_\_\_\_

charge des couches vulnérables de la population. Les ACVG font assurément partie de celles-ci, du fait de leur âge ou des vicissitudes vécues au long de leur parcours professionnel et ayant entraîné lesdites vulnérabilités. Le deuxième niveau relève de la nécessité pour le SED/CACVG de disposer non seulement des statistiques relatives à sa clientèle-cible mais également de maîtriser les besoins spécifiques de chacun, afin d'y apporter réponse avec efficacité et efficacité, à la mesure des moyens disponibles. Il s'agit en effet de déterminer avec précision dans quels domaines par exemple les ACVG ont besoin de formation, afin de leur assurer une bonne reconversion, ou combien d'entre eux ont besoin d'une prothèse pour leur mobilité, etc. Le troisième niveau enfin est celui de la satisfaction du citoyen qui devrait ressentir la reconnaissance de la Nation à travers le simple fait de pouvoir présenter un document formel reconnaissant sa qualité d'Ancien Combattant car faut-il le rappeler, n'ont droit à ce titre que ceux qui ont servi avec Honneur et Fidélité. En sont exclus tous les radiés ou mis à la retraite d'office pour faute contre l'Honneur ou pour motifs disciplinaires. Ainsi en dispose le décret sus cité. Dura lex, sed lex ■

# D'un métier à un autre



**« La retraite est synonyme d'épanouissement, dans le sens du retour à une activité de vocation, par opposition à celle, opportune, imposée par la conjoncture et les circonstances de la vie ».**

Par le Colonel-Médecin **TONA WASSIA**

**L**a retraite, un mot qui sonne comme un retour à la case départ, mais en réalité, une simple cessation d'activité professionnelle, du service public ou du secteur privé. Toutefois, elle a longtemps été considérée, à tort par certains, comme un moment privilégié de doux repos, mérité ou pas, après de longues années de dur labeur. Comme les écoliers d'autrefois, jubilant les jours fériés annoncés par le maître, jours sans classe, donc sans leçons supplémentaires à étudier, la retraite se conçoit dans l'esprit de ceux-là comme le moment tant attendu d'avoir enfin un bon sommeil, une bonne partie du nyctémère. Pour d'autres, de plus en plus nombreux, la retraite est une étape de la vie. La seconde avant le repos dit éternel. Pour cette catégorie, la retraite devient synonyme d'épanouissement. Epanouissement dans le sens du retour à une vie apaisée, sans contraintes, sans stress et sans pression, vie apaisée dans le sens du retour à une activité de vocation, par opposition à celle opportune, imposée par la conjoncture et les circonstances de la vie.

L'adieu aux armes, c'est tout cela. Imposé par la limite d'âge fixée par la réglementation en vigueur, il arrive un moment, comme une fatalité incontournable à tout militaire, préparé à cela ou non, où il faut partir. Adieu, le mot juste qu'il faut. C'est le moment de faire autre chose. On ne change plus de fusil d'épaule, d'ailleurs il n'y a plus de fusil. Il faut changer de métier, se reconvertir en d'autres termes, car le métier des armes n'était qu'une étape de la vie, l'appel d'un devoir, peut-être...

La reconversion socio-professionnelle s'impose donc ici comme une nécessité. Non seulement elle illustre si bien l'universel principe selon lequel la vie de l'homme se résume en un éternel recommencement, à la fréquence des cycles circadiens, mais tout simplement parce que la science nous enseigne à merveille

que l'activité physique entretient ce cycle de la vie. Le constat est bien établi, en attendant des études appropriées, qu'un pourcentage élevé des militaires ou autres agents de l'Etat ne vivent plus longtemps après leur départ à la retraite, s'ils ne sont pas reconvertis, en d'autres termes, s'ils ne pratiquent pas d'autres activités, soit ils passent le meilleur de leur temps à "glandouiller" comme les Princes des grands pays pétroliers, soit ils passent l'essentiel de leur journée allant de bistrot en bistrot, dans les cabarets ou autres débits de boissons à la recherche de la liqueur destructrice des cellules humaines, se clochardisant pour ainsi dire, de jour en jour. Cette reconversion, si elle est bien préparée, offre non seulement la garantie de ne pas subir cette traversée du désert qu'est la bascule en pension avec parfois un bulletin nul pluri-mensuel, parfois pluriannuel dans certains cas, mais aussi et surtout la possibilité de se procurer des revenus parallèles à travers une activité stable et pérenne, génératrice de revenus. Fort heureusement, on note un attrait certain et de plus en plus ces dernières années des ACVG dans la création des entreprises, notamment dans le secteur agricole avec un engouement tout particulier pour les produits agrosylvo-pastoraux et halieutiques ou pour d'autres, plus nombreux encore, pour des projets plus innovants et à très forte valeur ajoutée, au point de voir certains d'entre eux devenir à leur retraite, de véritables « capitaines d'industries ».

On ne serait donc pas en train de rêver que dans un avenir proche les ACVG jouent un rôle de premier plan dans la transformation structurelle de l'économie nationale à travers la création des richesses et des emplois. C'est une préoccupation constante du SED/CACVG qui ne cesse de mettre en place et de multiplier les mécanismes de facilitation pour garantir la réussite complète du processus de reconversion professionnelle des militaires jusqu'à leur réinsertion une fois la vie civile retrouvée. La préparation comme point de départ de ce processus est un préalable. Elle est psychologique, morale et une forte sensibilisation des cibles suivie d'une formation professionnelle qui débouche sur le montage des projets, en faisant appel à des experts à travers plusieurs conventions de partenariats bien établies avec les structures et administrations compétentes, dans le but d'élaborer une stratégie commune

pour le montage et la réalisation des projets ainsi qu'un plan de financement et de suivi des différentes activités, gage de la réussite des projets.

Au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest des entreprises et autres fermes agro-pastorales portées par les ACVG sont nombreuses et méritent d'être citées en exemple et encouragées :

- ▶ L'Adjudant-Chef à la retraite BOUBA André, responsable des établissements Palmiers à Kaélé détient l'une des plus belles structures hôtelières de la Région de l'Extrême-Nord, avec son annexe touristique comportant un lac aux crocodiles basé à Boboyo, son village natal. Allez y passer une nuit.
- ▶ L'Adjudant-Chef BAÏSSOU Albert, infirmier militaire retraité a démarré timidement son projet agro-pastoral il y a peu, aux environs de Maroua. Les nouvelles nous parviennent qu'il a raflé tous les prix au dernier mini-comice agro-pastoral pour la qualité des produits issus de sa ferme.
- ▶ Le Capitaine à la retraite BIH Madiba, promoteur du Centre de Formation aux métiers de la couture à Odza, qui confectionne la plupart des uniformes dans l'Armée, et au profit des personnels de l'administration territoriale.
- ▶ Colonel BAKO Ibrahim, Officier Supérieur qui a occupé des hautes fonctions dans l'Armée et retraité depuis une dizaine d'années, mène aujourd'hui une retraite paisible à la tête d'une entreprise de fabrication des tuiles et autres matériaux locaux de construction, qu'il a créée.
- ▶ Le Colonel YANDA WANLIBELE, Officier Supérieur de haut rang à l'Etat-Major

Particulier de la Présidence de la République, rendu à la vie civile il y'a juste trois ans est devenu aujourd'hui un exploitant agricole respecté et déjà convoité par les firmes SABC et GUINNESS-Cameroun pour les dizaines de tonnes de maïs qu'il produit annuellement dans ses champs de Djalingo-Garoua et Nko-teng dans la Haute-Sanaga.

- ▶ Le Colonel à la retraite NJI FORMUKONG, qui a aussi occupé des hautes fonctions au MINDEF, dont DRH est aujourd'hui propriétaire d'une ferme intégrée, avicole et porcine qui ravitaille une bonne partie des marchés à Yaoundé et ses environs, en produits d'excellente qualité.

Les exemples de reconversion professionnelle et de réinsertion socio-économique réussie d'ACVG sont très nombreux et ne sauraient être tous listés dans cette rubrique. En moyenne 60% d'ACVG pratiquent une autre activité à la retraite. Si la majorité ne peut exercer qu'une petite activité de subsistance, une petite proportion d'ACVG s'oriente de plus en plus vers des projets de grande envergure, quoique limités financièrement pour leur mise en œuvre et leur exploitation.

La retraite du militaire ne se conçoit donc pas exclusivement comme un repos tranquille bien mérité, après des années passées sous le drapeau, au service de la Nation. Elle est également synonyme d'une simple bascule à une seconde vie civile où on est appelé à exercer une autre activité génératrice de revenus, non seulement pour son propre épanouissement, mais également et surtout pour participer à ce vaste programme de développement de la Nation ■



# An ultimate part of the Ex-Servicemen and War Victims

**As one of the most recent component of the Ministry of Defence, the Secretariat of State in Charge of Ex-Servicemen and War Victims has gradually but carefully fulfilled its mission of assistance to those of the country's citizens having served the Nation with Honour and Loyalty. Even though at the gateway of retirement and fully replunged in civilian life, security issues remain a key preoccupation to Ex-Servicemen and War Victims.**

By Major **MEKA** Georges Patrick

**T**he Secretariat of State in Charge of Ex-Servicemen and War Victims emerged over the outskirts of the celebration of the 50th Anniversary of Cameroon Defence Forces in Bamenda in 2010.

Indeed, the President of the Republic, Commander-in-Chief of the Armed Forces, amongst many key measures to impact on the Defense Forces, decided to create the structure for a better care of those citizens who spent their lives at the service of the Nation.

One year after the official announcement of the creation of the structure, the President of the Republic reorganized the government, and provided for the first in the Ministry of Defense, the existence of a Secretariat of state in Charge of Ex-Servicemen and War Victims on December 9, 2011.

Since then, the structure started taking its path over the institutional framework of the Ministry of Defense under the leadership and control of Koumpa Issa who was appointed as the first ever Secretary of State in Charge of Ex-Servicemen and War Victims.

For the structure to occupy a harmonious place within the organization of the Ministry of Defence, reflexions had to be carried out about how it could effectively be implemented to play a decisive role in the assistance of Ex-Servicemen and War Victims.

Brainstorming about this, led in 2012 to the signing of Decree N°2012/387 of the September 14, 2012 to organize the functioning of the Secretariat of State in Charge of Ex-Servicemen and War Victims.

Ten years after its creation, it is important to question ourselves on : what is the impact the institution has had in the assistance of

retired soldiers and those wounded in military operations and specifically in terms of security? What is the ultimate part they are playing in the security process and what has marked their overall professional activity now that they are retrieved from active service ?

*Security as the key word of military activity*

Being from the Army, Air Force, Navy or the National Gendarmerie, security is at the centre of military life.

This is how soldiers and officers thus recruited in the Armed Forces know they will spend their overall life in working for Security.

The overall mission of the Defence Forces is to preserve in all circumstances the territorial integrity of the Nation, just as to protect people and property, no matter whatever, whenever or wherever duty calls.

During service under the flag, every soldier in the Defence Forces plays a key role to preserve security within the country. Most of them act in operations while others from the central services and administrative units create the necessary inputs to facilitate the work of those in the field.

So, security in an overall way is the path of a soldier when still duely active. And this is how in their whole life, soldiers are marked by security, because it is a daily word which walks alongside their mission.

Any soldier, whatever his position, contributes the best he or she can in the preservation of the security of the country. Some even give their lives, as it has been realised in multiple operation theatres, to preserve peace and security.

Be it at the strategic, operative or tactical level, all the soldiers are involved in a chain system by which they take part, daily, in the protection of the fatherland.

After decades spent under the flag, those who have overcome all the difficult steps of the military career go on retirement to enjoy a peaceful life, after escaping death (they become Ex-Servicemen) or injured during operations (They become War Victims).

*The ultimate part of Ex-Servicemen and War Victims in the fight against insecurity*

Though on retirement, security remains a central preoccupation for Ex-Servicemen and War Victims. If War Victims are unable to keep on achieving a key role in security issues because of their injuries, Ex-Servicemen remain quite operational in preserving security.

It has been observed that retired soldiers keep on occupying key positions in security services, from a private point of view.

To be candid, security is a domain whereby civilians are also involved in providing technological innovation to improve the performance of Defence and Security Forces.

And those structures involved into military and security research most at times recruit retired soldiers to benefit from their expertise in the security domain to confront with the realities on the ground.

So, former soldiers work in these structures to contribute in the strengthening and consolidation of military power.

In Cameroon, retired soldiers are indeed recruited within many civilian firms dealing with security, in airports, seaports and other enterprises.

The Secretariat of state in charge of Ex-Servicemen and War Victims also uses former soldiers to contribute in the domain of intelligence.

In a nutshell, as security being an integral part of their lifestyle, it remains at the heart of any Ex-Serviceman and War Victim ■

# Regard sur les services déconcentrés

*Ces démembrements du Secrétariat d'Etat chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre permettent à cette structure d'être plus proche de sa cible*

Par le CV **BELINGA ELA** Emmanuel

**D**ans le souci de reconnaissance des services rendus à la Nation par nos vaillants soldats, le Chef de l'Etat, Chef des Forces Armées, à l'occasion du Cinquantenaire de l'Armée à Bamenda, signait le 14 septembre 2012 le décret N°2012/387 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre avec à sa tête un Secrétaire d'Etat, en la personne de M. KOUMPA Issa.

“ Pour plus d'efficacité dans l'accomplissement des actions à mener à travers le triangle national, le SED/CACVG compte en son sein 10 divisions régionales et 58 cellules départementales. ”

Comme toute structure administrative ayant un statut juridique bien défini, le SED/CACVG dispose des services de l'administration centrale qui l'accompagnent dans ses tâches au quotidien et des services déconcentrés dont la zone de compétence correspond aux contours des circonscriptions administratives de l'Etat. Dans ses missions ré-

galiennes, le SED/CACVG est chargé entre autres : du suivi des ACVG en liaison avec les autres administrations ; de la mise en œuvre en liaison avec les administrations compétentes des programmes gouvernementaux destinés à l'assistance, à l'encadrement et à la réinsertion des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ; de la prise en compte des préoccupations des ACVG dans les stratégies de développement du pays.

Pour plus d'efficacité dans l'accomplissement des actions à mener à travers le triangle national, le SED/CACVG compte en son sein dix divisions régionales et cinquante-huit cellules départementales. Ces structures déconcentrées se présentent comme un melting-pot harmonieux où des personnels civils et des personnels militaires de divers grades et de tous les corps des Forces de Défense se côtoient pour, selon la devise du SED/CACVG, « servir avec dévouement ceux qui ont servi avec honneur et fidélité ». Pour mener à bien son fonctionnement, des moyens financiers et matériels ont été dégagés de manière progressive et méthodique à partir des efforts consentis sur le budget de l'Etat au fil des années.

Après près de dix ans d'existence, le SED/CACVG présente un maillage territorial appréciable, tout autant que l'action menée par les divers responsables pour honorer un tant soit peu les exigences de son cahier de charges envers son public cible. Ceci n'aurait pas été possible sans la collaboration des

diverses autres administrations et partenaires de l'Etat qui ont été mis à contribution. Il s'agit soit de répondre aux sollicitations dans l'accompagne-

“ Servir avec dévouement ceux qui ont servi avec honneur et fidélité ”

ment des initiatives relatives à la réinsertion, soit d'appuyer les démarches administratives concernant la prise en charge au titre des pensions de service, de réversion ou d'invalidité, mais également d'apporter un soutien aux obsèques au profit des familles endeuillées des ACVG.

Dans plusieurs circonscriptions administratives, à l'initiative des Chefs des Cellules départementales notamment, des parcelles de terrain ont été attribuées par les autorités administratives pour les activités agropastorales des ACVG et font l'objet d'arrêtés préfectoraux de concession. La sécurisation de ces parcelles de terrain devrait être poursuivie pour aboutir à l'obtention des titres fonciers. Les services déconcentrés, bras séculiers du SED/CACVG, tout en poursuivant leurs efforts pour promouvoir la réinsertion socio-économique des personnes-cibles de leur portefeuille, se tiennent prêts à accompagner toutes les initiatives de la hiérarchie pour l'encadrement administratif et l'assistance-conseil aux ACVG.



SOUTIEN OBSEQUES

## Le contrat jusqu'à la dernière demeure

*Dans l'accomplissement de ses missions, le SED/CACVG s'applique à accompagner ses « clients » jusqu'à leurs derniers moments.*

Par LCL **ASSENG AFE** Hervé, DAG/A

Un volet important du suivi est consacré aux décès de ceux-là qui ont servi la Nation avec Honneur et Fidélité. Le soutien obsèques est un appui de la hiérarchie à la famille du défunt ou de son ayant-cause. Il se caractérise par la mise à disposition d'un moyen roulant pour le transport de la dépouille, d'un corbillard, des lubrifiants, d'un cercueil, des frais de morgue uniquement dans les formations hospitalières militaires et une gerbe de fleurs. Cette assistance constitue un engagement pour le Commandement de conduire dignement les Anciens Combattants jusqu'à leur dernière demeure.

Le soutien obsèques aux Anciens Combattants et à leurs ayants-cause a véritablement démarré au SED/CACVG pendant l'exercice

budgétaire 2015. Pour cette première année, 160 cas ont été répertoriés et pris en charge. L'exercice suivant, la demande s'est faite davantage ressentir et est allée croissante au fil des six dernières années, obligeant le Commandement à réduire le volume des enveloppes individuelles pour continuer de répondre à ce besoin malgré la conjoncture économique restreignant ses capacités budgétaires. Les vulnérabilités actuelles notamment la pandémie du Covid-19 contribuent à maintenir cette tendance sans pour autant émousser la volonté des plus hautes autorités de l'Etat, d'honorer ceux qui ont servi avec dévouement et au péril de leur vie.

La principale difficulté pour le SED/CACVG est de ne pouvoir subvenir immédiatement aux demandes d'assistance pour tous les

décès de ces Anciens Combattants et de leurs ayants-cause. Il convient de souligner que cette assistance n'est pas souvent disponible lors de la survenue du décès, ce qui contraint les familles à puiser dans leurs propres ressources: cercueil et frais de morgue, quid à obtenir du Ministère de la Défense une compensation y relative. Le SED /CACVG envisage la mise à la disposition aux Divisions régionales, des moyens roulants pour acheminement des restes des ACVG. Il faut relever que le SED/CACVG ne dispose pour l'instant pas d'une autonomie en moyens roulants pour la gestion de ces obsèques, notamment le transport des dépouilles qui parfois doit s'effectuer sur de grandes distances. Il doit s'appuyer sur certaines formations opérationnelles dont les missions importantes ne leur permettent pas toujours de disposer des véhicules lorsque le besoin se fait sentir. La mise des moyens roulants à la disposition des services déconcentrés du SED/CACVG permettrait de réduire ces embarras tout autant que le positionnement d'une caisse d'avance au niveau des services

## BON À SAVOIR

## Composition du dossier de pension de reversion du militaire mort à la retraite

N°	Pièces à fournir	Autorités compétentes
1	Demande timbrée sur « papier ministre »	Signée par le demandeur
2	Arrêté octroyant la pension au militaire	MINDEFIDAAR
3	Photocopie certifiée CNI valide du conjoint	Signée dans un commissariat
4	Certificat de domicile du conjoint	Signé à la mairie du quartier du domicile
5	Copie(s) acte(s) de mariage(s)	Signée (s) à la mairie micile
6	Attestation de polygamie ou monogamie mariage	Signée à la mairie
7	Attestation(s) de non divorce et de non séparation de corps, non remariage	Signée(s) à la mairie
8	Photocopies certifiées des actes de naissances des enfants (en cas d'enfant reconnu, la page portant la mention de reconnaissance doit être certifiée)	Signés à la mairie
9	Certificat de vie collectif de tous les enfants	Signé à la mairie
10	Copie acte de décès du militaire (acte de décès établi à la mairie du lieu de décès)	Signée à la mairie
11	Originaux des certificats de scolarité des enfants mineurs de l'année en cours	Signés à l'établissement scolaire
12	Bulletin de pension du mois de décès du militaire	MINDEFIDIRCIA ou MINFI
13	Bulletin nul du militaire décédé	MINDEFIDIRCIA ou MINFI
14	Photocopie de la grosse du jugement d'hérédité (NB: Elle doit désigner nommément le tuteur des « enfants reconnus »)	Signée au tribunal d'établissement
15	Photocopie certifiée certificat de non appel du jugement d'hérédité	Signée au tribunal d'établissement
16	En cas de besoin: certificat d'individualité (problème de nom) et certificat de conformité de date de naissance	Signés à la mairie

## Composition du dossier de pension temporaire d'orphelins du militaire mort à la retraite

N°	Pièces à fournir	Autorités compétentes
1	Demande timbrée sur « papier ministre »	Signée par le demandeur
2	Copie acte de décès (acte de décès établi à la mairie du lieu de décès)	Signée à la mairie
3	Photocopie certifiée de jugement de tutelle	Signée tribunal d'établissement
4	Photocopie certifiée du certificat de non appel	Signée tribunal d'établissement
5	Certificat de domicile du tuteur	Signé à la mairie du quartier du domicile
6	Photocopie certifiée CNI valide du tuteur	Signée dans un commissariat
7	Photocopies certifiées des actes de naissances des enfants (en cas d'enfant reconnu, la page portant la mention de reconnaissance doit être certifiée)	Signées à la mairie
8	Certificat de vie collectif de tous les enfants	Signé à la mairie
9	Originaux des certificat de scolarité des enfants mineurs de l'année en cours	A l'établissement scolaire des enfants
10	Bulletin de pension du mois de décès du militaire	MINDEF/DIRCIA ou MINFI
11	Bulletin nul	MINDEF/DIRCIA ou MINFI
12	Certificat d'individualité (en cas de besoin)	Signés à la mairie
13	Certificat de célibat du militaire décédé	Signés à la mairie
14	Arrêté octroyant la pension au militaire	MINDEF/DAAR
15	En cas du décès du conjoint : joindre copies de son acte de décès et de mariage	Signés à la mairie
16	En cas de besoin: certificat d'individualité (problème de nom) et certificat de conformité de date de naissance	Signés à la mairie



centraux du SED/CACVG qui ouvrirait la voie à une prise en charge plus immédiate.

En définitive, le soutien obsèques est une source de réconfort pour les Anciens Combattants et leurs familles qui perçoivent en lui, le regard bienveillant du Haut Commandement à leur endroit. Les mesures sus évoquées permettraient d'améliorer l'effort de reconnaissance jusqu'ici manifesté par l'Etat envers ses fidèles serviteurs ■





DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

# Ça passe par les formations

*Dans le but d'optimiser la cohésion d'équipe et motiver les collaborateurs, les structures organisent des séances de renforcement des capacités.*

Par **MEKE** William Lionel

**D**ans le but d'accomplir avec efficacité les missions qui lui sont assignées, le SED/CACVG met un point d'honneur à l'entretien et à la l'amélioration des capacités de ses personnels. C'est ainsi que de façon régulière, intra ou extra muros, des formations au profit de ses personnels.

Ces activités participent de la bonne marche et de la quête de meilleure performance pour la structure. Les séminaires sont une démarche particulière-

ment prisée par les entreprises pour leurs effets bénéfiques sur le développement et la motivation des personnels ainsi que pour le renforcement de l'esprit d'équipe.

Depuis la création du SED/CACVG en 2011 et la nomination de KOUMPA Issa à la tête de cette structure, aucune année ne s'est écoulée sans que certains de ses collaborateurs ne bénéficient d'une session de formation. C'est dire que ce « brillant manager » a fait de la formation continue de ses collaborateurs l'une de ses priorités. De l'Institut Supérieur de Management Public (ISMP) à Flex Ability,

en passant par d'autres structures partenaires, le personnel du SED/CACVG bénéficie régulièrement des formations dans divers domaines cadrant avec les missions de cette structure.

### *ISMP : les prémices du Management*

Le séminaire de formation des responsables du SED/CACVG à l'Institut Supérieur de Management Public restera à jamais gravé dans la mémoire de tous les participants car il a eu un écho retentissant tant auprès de la structure d'accueil qu'auprès des séminaristes, ce d'autant plus qu'il fut le premier de ce genre.

Effectué du 1<sup>er</sup> au 5 août 2016, il avait pour thématique : « éthique, déontologie

et rédaction administrative », avec la particularité de se tenir juste après une réunion de coordination des services centraux et extérieurs. Il a donné à tous ces responsables, pour la plupart fraîchement nommés, tous les outils nécessaires pour mieux accomplir leurs différentes missions. Cette session de formation a fédéré et surtout renforcé la cohésion et le travail en équipe des responsables de la structure.

### **Préparation à la retraite : les outils de Flex Ability**

Placé sous la thématique : « Préparer sa retraite et son nouveau projet de vie », ce séminaire a permis à tous les participants de mieux cerner la problématique liée à la retraite qui inquiète bon nombre de personnes en activité. Les échanges tenus du 24 au 29 août 2017, ont permis de modifier la perception de la retraite et de préparer les futurs « clients » du SED/CACVG ainsi que ses cadres à la perspective de la retraite. En organisant cet autre séminaire, KOUMPA Issa, dans sa vision générale du « Monde Combattant », préparait déjà ses collaborateurs à « accompagner et encadrer les Anciens



Combattants et Victimes de Guerre, et à faciliter leur reconversion et leur réinsertion. »

La hiérarchie du SED/CACVG profite ainsi de ces formations pour communiquer sur les enjeux et la vision qu'il a de la structure. Les formations organisées au profit de toutes les catégories du personnel sont aussi un moyen de se démarquer et d'offrir l'image d'une organisation à la pointe qui est au courant

des tendances. A l'occasion de ces réunions, il est crucial de savoir échanger. Les commentaires et avis sont ainsi partagés et un dialogue instauré entre les différents collaborateurs, et une ambiance sereine et empreinte de confiance. La fin de la session donne généralement lieu à de nouvelles inspirations visant à développer le travail d'équipe. Lorsque le séminaire s'achève sur cette note, cela signifie qu'il a été un succès. ■





*MAC : Monsieur le Ministre, en créant le Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre en 2011, le Président de la République a confié à cette structure des missions spécifiques dont celles liées au suivi et à l'encadrement des anciens combattants. Pouvez-vous nous dire quelles sont les réalisations en faveur des Anciens Combattants 10 ans après ?*

**SED/CACVG :** Les dix années d'existence du SED/CACVG (09 Décembre 2011-09 Décembre 2021) pourraient être subdivisées en séquences :

**1- La période 2011 à 2014 consacrée à l'élaboration du texte portant organisation et fonctionnement de la structure (décret n°2012/387 du 12 octobre 2012) suivi de la nomination des premiers responsables au niveau central et régional, ainsi que la construction du PC/SED/CACVG qui a été équipé et occupé en juin 2014.**

**2- La période de 2014 à 2017 a vu les responsables ci-dessus cités installés, dotés en véhicules, et ceux-ci se sont consacrés à la réflexion, notamment l'élaboration des stratégies et des textes législatifs et réglementaires devant régir les interventions de l'Etat en faveur des ACVG.**

**3- La période 2017 à 2021 a mis l'accent sur l'activation des 58 Cellules Départementales que compte le SED/CACVG et qu'encadrent les 10 chefs des divisions régionales. L'enregistrement des ACVG a également commencé en vue de constituer des fichiers départementaux et régionaux, puis un fichier national pour permettre la maîtrise de notre clientèle cible, ainsi que la délivrance des cartes des Anciens Combattants et des cartes des Victimes de Guerre, opération qui vient du reste de commencer.**

**4- Autre réalisation importante : depuis 2012 nous avons procédé à l'assistance décès autrement appelée « soutien obsèques » à tous les Anciens Combattants et Ayants-cause décédés pour leur assurer un accompagne-**

**ment digne jusqu'à leur dernière demeure. Le nombre de cas augmente chaque année et il pourrait même atteindre pratiquement 250 pour la seule année 2021 qui tire à sa fin. Au total en 10 ans, près de 400 millions de FCFA ont été dégagés par les pouvoirs publics pour assurer cette intervention très appréciée par nos « clients ».**

**5-Il y a lieu de souligner également sur le plan infrastructurel, la construction des locaux pour abriter les divisions régionales du Sud-ouest, du Nord-ouest et de l'Ouest.**

En fait, la création du SED/CACVG n'est autre que la manifestation de la volonté politique du Président de la République, Chef des Forces Armées, Son Excellence Paul BIYA, de marquer la reconnaissance et la solidarité de la Nation envers ceux qui l'ont servi avec « Honneur et Fidélité » et jouissent enfin d'un repos mérité, ainsi qu'à ceux en activité et en opération dans des zones de conflits armés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire qui s'en sortent avec des handicaps (physique, moral ou mental) ; c'est-à-dire les Victimes de Guerre. C'est pourquoi le SED/CACVG s'est donné comme devise dès sa création: « **Servir avec dévouement, ceux qui ont servi avec Honneur et Fidélité** ».

**MAC : En quoi l'office national des anciens combattants vous aide-t-il dans l'accomplissement de vos missions ?**

**SED/CACVG :** L'ONACAM (Office National des Anciens Combattants, An-

ciens Militaires et Victimes de Guerre du Cameroun) depuis sa création par décret n° 65/431 du 09 octobre 1965, sous le sigle ONAC jusqu'à sa mutation à sa forme actuelle en 2001, fonctionne tantôt comme une association, tantôt comme un syndicat ou même parfois comme un service du Ministère de la Défense. Il s'agit en fait d'un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

“

**Après dix ans d'existence, le Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre présente un bilan satisfaisant...** ”

Nul doute donc que l'ONACAM sera plus apte après le processus de relecture de ses textes organiques à conformer à la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics et ses décrets d'application. Le processus est en cours et son aboutissement est vivement attendu.

Le texte créant le SED/CACVG prévoit d'ailleurs la création d'organismes spécialisés devant fonctionner sous sa tutelle pour faciliter la mise en œuvre des nobles missions qui lui sont confiées, à savoir à titre principal :

- ▶ L'encadrement et l'assistance des Anciens Combattants ;
- ▶ La reconversion des militaires

et la réinsertion des ACVG ;

- ▶ La promotion du devoir sacré de Mémoire et du Souvenir, ainsi que de l'Histoire Militaire.

**MAC : Vous avez également la charge des Victimes de Guerre. Quand on parle de la prise en charge des victimes de guerre, on pense généralement aux blessés physiques, en oubliant les traumatismes d'ordre psychologique ou mental. Qu'est-ce qui est fait dans ce sens ? Comment se passe leur prise en charge au quotidien ?**

**SED/CACVG :** La Victime de Guerre, au sens de l'article 2 alinéa 2 du décret n° 2012/387 du 14 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement du SED/CACVG est :

- ▶ Tout citoyen de nationalité camerounaise, civil ou militaire qui, ayant participé à un conflit armé, a subi un handicap physique, mental ou moral du fait de ce conflit armé ;
- ▶ Tout citoyen de nationalité camerounaise, civil ou militaire qui, ayant participé à une mission placée sous l'égide d'une organisation internationale, a subi un handicap physique ou mental dans le cadre de l'exécution de cette mission.

Comme vous le notez si bien, la détermination d'une « Victime de Guerre » nécessite l'intervention d'un spécialiste, selon que la personne ait subi un handicap physique, ou un handicap moral ou mental. Depuis l'avènement des conflits armés à l'Extrême-Nord en 2013 et dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest en 2016/2017, la plu-

part des personnes éligibles au statut de « Victime de Guerre » sont encore à la charge de la Santé Militaire comme blessés de guerre. Nous attendons donc que la procédure soit enclenchée pour leur passage de « blessés de guerre » à « Victimes de Guerre » et leur enregistrement dans nos fichiers.

Mais d'ores et déjà, il convient de signaler que toutes les interventions du SED/CACVG concernent aussi bien les Anciens Combattants que les Victimes de Guerre, que ce soit en termes de suivi, encadrement et assistance, ou en termes de reconversion et réinsertion.

S'agissant spécialement de l'assistance psycho-sociale aux victimes des traumatismes d'ordre mental ou moral, un beau cadre pour leur suivi et encadrement est en cours de construction non loin de l'Hôpital Militaire de Yaoundé (Complexe des Invalides).

Le renforcement des personnels médecins psychologues et psychiatres s'imposent d'ores et déjà.

**MAC : The amount of retirees and their siblings keeps growing in number as the years go by. Can we have the exact number of Ex-servicemen and War Victims under your care in the country?**

**SED/CACVG:** When we take into account the situation that I have just exposed to you about the wounded, you will easily understand why, as of now, meanwhile the amount of Ex-servicemen ranges around 20.000, those of War Victims is still at zero (theoretically).

The registration of War Victims will soon begin and you will certainly get to know the figures.

**MAC : We notice that your area of influence is very vast, not doubting the financial implications. How do you cope managing all this huge population?**

**SED/CACVG:** As you say, our domain of intervention is so vast and is very diversified. Especially given the fact that it concerns a very sensitive population made up of the elderly, the handicap, the widows, widowers and orphans...etc. Naturally, monitoring and assisting this population, assuring the professional reconversion of soldiers in view of better assuring their harmonious

**“ As you say, our domain of intervention is so vast and is very diversified. Especially given the fact that it concerns a very sensitive population made up of the elderly, the handicap, the widows, widowers and orphans... etc ”**

socio-economic reintegration into civilian life once on retirement, taking into account War Victims, and more so, ensuring the sacred assignment of the promotion of memory and remembrance and that of military history, all these as I said earlier, requests a lot of financial means.

The government is doing so much to progressively put in place the means required.

As an illustrative example, since the introduction in 2013 of the management based on results in the public finance sector by the institu-

tionalization and budgetization through programmes, I'm very happy to announce here that out of the five (5) programmes that the Ministry of Defence will soon be running during the three year period 2022 to 2025, a full programme shall be allotted for covering the missions of the Secretariat of State in Charge of Ex-servicemen and War Victims ; Which is an awesome news.

I would like to seize this opportunity to convey the thanks and appreciation of Ex-servicemen and War Victims to the President of the Republic, head of state and Commander-in-Chief of the Armed Forces for the continued attention offered to them.

**MAC: Your final word Sir.**

**SED/CACVG :** In conclusion, I have the great pleasure and single honour to announce the signing on August 12 2021, of a joint instruction MIN-DEF/MINFI organizing the modalities of automation of swapping to prepension of personnels of the Defence Forces having attained the age limit of their various ranks.

I therefore invite the persons concerned to try as much as possible in getting acquainted with the future mutation procedures, because in the upcoming months and the years ahead, we will no longer have to manage Ex-servicemen whose dues will have been cut or suspended before the setting in place of their pensions.

This vague period is generally the reason for the unkempt situation of Ex-servicemen who did not prepare properly for their retirement and causes many to die in a premature manner ■

Cellule départementale de la benoué (nord)

# L'envol se poursuit



Par CNE **NJAMUTOH** Augustine, CCD Benoué

**N**onobstant l'insuffisance du personnel et des moyens matériels, la Division Régionale du SED/CACVG du Nord à Garoua poursuit son envol en droite ligne avec les prescriptions contenues dans les textes organiques du SED/CACVG. C'est ainsi qu'en 2021, de nombreuses activités ont été organisées, en direction des ACVG.

Ces activités se résument en plusieurs points que sont : l'informatisation du fichier des ACVG, la création des amicales dans les arrondissements par les chefs des cellules départementales telle que Amidjam de Djamboutou-Garoua. L'année 2021 a également été marquée par le regroupement

des ACVG et Ayants-cause autour des activités génératrices de revenus (ferme, verger...), l'établissement d'un fichier des ACVG disposant d'un potentiel technique afin de faciliter leur réinsertion. Notons que les activités tournent au ralenti étant donné que les ACVG fonctionnent avec leurs propres moyens, en attendant de trouver des financements de l'Etat ou d'autres organismes. Outre les efforts fournis par ces vaillants ACVG du Nord pour se lancer à leur propre compte, certains ont été intégrés au sein de la Mairie de Ngong.

Sur le plan infrastructurel, le chef de la Division Régionale du Nord s'est rapproché des autorités administra-

tives de la Région. C'est ainsi qu'il a obtenu des locaux de service et logements au profit des Chefs des Cellules Départementales. Pour cela, un bâtiment a été conventionné par la Direction du Budget et des Equipements au profit de la Cellule Départementale du Mayo-Rey.

La recherche et le renseignement ne sont pas en reste. En effet, l'implication des chefs de Cellules Départementales dans la recherche, la collecte des renseignements et la participation effective dans l'Etat-major du Préfet, est une réalité dans cette partie du pays. Tout comme la participation du Chef de la Division Régionale à toutes les planifications à la Région Militaire Anter-Armée N°3 et aux réunions de sécurité de la Région ■



DIVISION RÉGIONALE DU CENTRE

# La proximité est de mise

*Ce démembrement du SED/CACVG travaille au quotidien pour répondre aux sollicitations de son public cible*

Par le CV **BELINGA ELA** Emmanuel CDR/CE

Dans le chapitre des réalisations des multiples actions enregistrées par les services déconcentrés du SED/CACVG, se trouvent celles de la Division Régionale du Centre. Ces actions répondent aux directives contenues dans le décret N°2012/387 du 14 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement de cet important démembrement du Ministère de la Défense.

La Division Régionale du SED/CACVG du Centre est placée sous l'autorité d'un chef de division, en la personne du Capitaine de Vaisseau Belinga Ela Emmanuel. Ce démembrement compte dans son fichier, un total de 2559 personnes cibles réparties à travers les dix départements de la Région du Centre à savoir : 1850 gendarmes et militaires de divers grades à la retraite, 459 veuves de gendarmes et militaires et 250 orphelins. Ces personnes s'affairent pour la plus grande majorité dans les acti-

vités agro-pastorales. Exhortation leur a été faite de se regrouper en GIC, selon le vœu de la hiérarchie, pour prétendre aux opportunités d'appui multiformes auprès des municipalités et autres organismes porteurs d'initiatives gouvernementales et susceptibles d'être capitalisées pour leur réinsertion socio-économique. A titre d'illustration, dans le Département du Mfoundi, quelques officiers à la retraite se sont installés dans des cabinets-conseils agréés, où leur expertise, est mise à contribution pour les questions de sécurité et de stratégie de défense.

Sur le plan sanitaire, la Division Régionale du SED/CACVG du Centre s'est engagée corps et âme pour barrer la voie à la pandémie du coronavirus, en synergie avec les autorités administratives et les services locaux. La sensibilisation est constante pour le respect des mesures barrières, tant dans les services qu'au sein des familles

des personnels et celles des ACVG. Malgré les efforts consentis, l'on a enregistré quelques cas de décès des suites de Covid-19 et par la suite, les procédures idoines ont été diligentées pour une sépulture digne au profit des anciens militaires et gendarmes concernés.

Dans un registre plus gai, la Division Régionale du Centre a pris part à certaines célébrations commémoratives, en concertation avec les services de la Délégation Régionale de la Promotion de la Femme et de la Famille et celle des Affaires sociales. Ainsi ont été célébrées la journée internationale de la Famille le 15 mai 2021 et la journée internationale de l'Orphelin le 25 juin 2021. En perspective, la Division Régionale du Centre envisage, en liaison avec l'échelon central, la préparation de la sécurisation de l'état d'Anciens Combattants, par la délivrance des cartes dans le cadre d'un processus d'identification à partir d'un fichier consolidé. A ajouter dans le registre, l'acquisition de plusieurs sites octroyés par les autorités administratives ici et là pour les besoins des ACVG. Lesdits sites font l'objet d'arrêtés préfectoraux transmis à la hiérarchie. ■



CELLULE DÉPARTEMENTALE DE L'OcéAN (SUD)

# Deux années fructueuses

*Prise en charge des orphelins, soutien aux obsèques et assistances aux familles sont les principales réalisations de cette unité.*

Par LV **NJOYA** CCD Ocean

**F**acilitation et inscription des orphelins des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, aide aux ACVG pour les recrutements dans les forces de Défense, soutien aux obsèques et assistance aux familles éprouvées, ce sont là quelques réalisations de la Cellule Départementale du SED/CACVG pour l'Océan. En effet, cette Cellule Départementale, en synergie avec les cellules

sœurs, accompagne les Anciens Combattants et Victimes de Guerre conformément aux missions régaliennes. C'est ainsi qu'au cours de ces deux dernières années, le bilan est plutôt satisfaisant, au regard de multiples réalisations enregistrées dans son actif. On peut citer dans la foulée l'aide aux veuves et orphelins pendant les récentes éditions de la Journée Internationale de la Femme, des soutiens financiers accordés aux veuves et orphelins, des appuis aux petits projets (achat des semences) pour une meilleur

reinsertion des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

La Cellule Départementale faut-il le rappeler, regroupe au total 133 personnels répartis ainsi qu'il suit : 14 militaires officiers, 74 sous-officiers, 13 militaires du rang.

Comme dans toute structure administrative, les difficultés ne manquent point. On peut ainsi évoquer l'insuffisance du personnel d'appui et le matériel roulant.

Pour l'année 2022, la Cellule Départementale de l'Océan envisage notamment la poursuite du recensement des ACVG ainsi que l'acquisition d'un terrain au profit des ACVG. ■

Colonel à la retraite Jérôme Tinak Metok

## Une reconversion réussie

*Cet ancien combattant a su rapidement troquer son treillis et ses armes contre du matériel et des équipements agricoles*

Par LCL **NDEM** Victor, CDR/EST

**A** 66 ans, le Colonel à la retraite Jérôme TINAK METOK a fière allure. Loin des bruits de canon et du cliquetis des armes, c'est à Bonis dans l'arrondissement de Bertoua 1er que cet Ancien Combattant jouit d'une retraite paisible au milieu des siens, depuis déjà trois ans. Sa réintégration dans la société comme civil n'a pas été un long fleuve tranquille. C'est pourquoi l'ancien haut gradé ne tarit pas de conseils à l'endroit des jeunes. « Nous, dans l'Armée, avons un travail très contraignant. Malgré cela, je demande aux jeunes de toujours trouver un peu de temps pour se rendre dans leurs villages, ne fut-ce que pendant les 30 jours de permission an-

nuelle », affirme-t-il. L'officier supérieur à la retraite a décidé de valoriser les terres de Bonis en mettant sur pied une vaste plantation de plus de 20 hectares où il emploie plusieurs personnes de façon permanente dont bon nombre de jeunes du village à certaines périodes précises de la saison agricole. Ce qui leur permet de faire face à des charges telles que la rentrée scolaire. Dans ses plantations, l'on retrouve les arbres fruitiers, du maïs, du bananier plantain, entre autres espèces. Sur le plan de l'élevage, l'Ancien Combattant dispose de plusieurs variétés de porcs, de chèvres, de moutons, de canards et poulets. Le Colonel à la retraite ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. « Je ne suis pas satisfait du nombre de mes poulets de chair. Il n'y en avait que 600 et en quelques

jours les clients ont tout pris. La demande reste forte, et je compte agrandir ma ferme. Dans les prochains jours avec la grâce de Dieu, je compte lancer un projet de 2000 poulets. Là, j'espère en avoir en permanence », déclare-t-il. Sa réussite, il la doit aussi à la Division Régionale des ACVG pour l'Est. « Je remercie le Secrétariat d'Etat à la Défense en Charge des Anciens Combattants pour son encadrement de proximité. Je travaille régulièrement avec la Division Régionale de l'Est qui m'assiste sur tous les plans. C'est même grâce à elle que je suis en train de me lancer dans la pisciculture », ajoute-t-il. Jérôme TINAK MEKOK rêve de mettre sur pied une structure d'accueil digne de ce nom dans son village natal à Bonis. Pour une retraite paisible, le père de 8 enfants et grand-père de 18 petits fils est un exemple ■



*CDR en visite à l'exploitation avicole*

RÉINSERTION DES ACVG

# Un encadrement de proximité

*La Division Régionale veille sur la reconversion et l'accompagnement des ACVG.*

Par LCL **NDEM** Victor, CDR/EST

**L'**un des regroupements de ces anciens soldats est implanté Bonando, dans l'arrondissement de Doumé, département du Haut-Nyong, région de l'Est. Ces hommes qui ont tourné le dos aux armes de guerre, ont choisi d'embrasser les activités agropastorales. Concernant l'agriculture, il s'agit en l'occurrence de la production du maïs, du plantain, de la banane, du manioc, d'arbres fruitiers et d'autres variétés. En ce qui concerne l'élevage, l'on note la production des poulets de chair et pondeuses, des porcs et plusieurs ruminants. L'apiculture et la pisciculture ne sont pas en reste. Pour optimiser leur encadrement, la Division Régionale des ACVG de l'Est sollicite régulièrement, auprès des autres administrations, de l'expertise pour améliorer le fonctionnement de leur association. Leur apport moral, matériel et financier entre autres, est un atout pour ces ACVG de Bonando.

Ceux-ci sont aujourd'hui déterminés à se constituer en GIC, voire plus tard en coopérative. Une perspective qui leur ouvrira plus d'opportunités, tant sur le plan éco-

nomique que social. Il faut noter que Bonando n'est qu'un exemple dans le département du Haut-Nyong et même dans la région de l'Est. Sous l'encadrement de la Division Régionale, ces soldats à la retraite bénéficient d'appuis multisectoriels pour booster leurs activités. Les dons les plus récents sont des intrants agricoles et autres matériels tels des bottes, machettes, limes, arrosoirs accordés par la Délégation Régionale du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Par ailleurs, au-delà de l'agriculture qui est l'activité phare, le petit commerce et l'artisanat occupent une bonne place dans leur quotidien.

Il convient de préciser que la Division Régionale ne s'occupe pas que des anciens militaires. De nombreux orphelins et veuves ont pu retrouver le sourire grâce aux actions menées par ce démantèlement du SED/CACVG. Frais de scolarité, fournitures scolaires, et même rations alimentaires ont été débloqués pour voler au secours de ces proches et descendants des Victimes de Guerre. Autant d'actions qui mettent la Division Régionale en charge des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans les cœurs des populations du soleil levant, et consolident ainsi le lien Armée-Nation ■



*Une vue des étangs piscicole de l'Adjudant à la retraite Bernard FANKAM.*

# Un modèle parfait de Reconversion

*Cet ancien militaire est aujourd'hui à la tête d'une Fondation qui propose à ses jeunes pensionnaires une formation scolaire et sportive.*

Par **OHOUAL OHOUAL** Pierre Danielle

Après avoir servi avec Honneur et Fidélité la Nation, de nombreux militaires à la retraite et jouissant du statut d'Anciens Combattants rencontrent des difficultés à se réinsérer dans la vie civile ou à se reconvertir dans d'autres activités génératrices de revenus. Cependant, on constate pour s'en féliciter que certains sortent du lot et se démarquent dans certains domaines en s'illustrant comme des modèles. C'est le cas du Chef d'Escadron à la retraite Fidèle TAFOTCHOU, dont le désir de matérialiser sa vision de transmettre des connaissances à la jeunesse aussi bien dans le domaine éducatif que sportif s'est concrétisé. Ainsi, depuis 2018, date de sa création, le Collège Bilingue Fondation TAFI porte fièrement son nom. Cet établissement propose un intéressant programme de formation Sport-Etudes.

Implanté au cœur de la forêt,

au lieu-dit Angon 1 par Mbankomo, loin de toute pollution, l'impressionnant site encore en construction, abrite nombre de bâtiments et s'étend sur une superficie de 22 hectares. Il est chapeauté par plusieurs directions : administration, enseignement, communication, infrastructure, santé et sport.

Cette fondation aux multiples atouts, offre un cadre propice à l'hébergement de ses pensionnaires. Une immersion au sein des locaux a permis de découvrir des chambres haut standing, une cantine, une salle d'informatique, une salle de musique, entre autres. L'école dont il est par ailleurs PDG offre un enseignement de qualité dispensé par des personnels qualifiés. Parmi eux, des militaires à la retraite s'occupent du domaine musical et juridique. Le casting du corps enseignant est l'expression de la volonté du fondateur de pérenniser la solidarité du corps en faisant des Anciens Combattants ses collaborateurs. Cette fondation qui accorde un intérêt particulier au sport dispose de trois gigantesques terrains de football, plateformes permettant de dénicher des talents footballistiques





chez les élèves des deux sexes. Le sérieux et la discipline en vigueur font de cette école un véritable moule qui produit des joueurs talentueux, parfois arrachés par des clubs à l'étranger. On peut citer entre autres : AWONO en Argentine, BOMBA en France, le capitaine de l'équipe nationale des cadets de 2017, NJIE actuellement en Autriche et de nombreux gardiens de but. Deux jeunes filles de la fondation ont récemment été admises à Ebolawa F.C et sont prédisposées à intégrer l'équipe nationale des cadettes.

De manière générale, le collège bilingue Fondation TAFI en plein essor, emploie 76 personnes toutes catégories confondues, pour encadrer autant de pensionnaires vivant tous sur le campus. Il procure une satisfaction complète au fondateur tant sur le plan éducatif avec des lauréats au probatoire et au baccalauréat, que sur le plan sportif. Il confie que d'autres disciplines spor-

tives s'ajouteront à long terme. D'ailleurs, des terrains de basketball, de handball et une piscine sont en projet.

Parlant du parcours professionnel de l'illustre officier, l'année 1986 marque le début de sa carrière au sein des Forces Armées en qualité de greffier. Il prendra sa retraite en 2018 au Secrétariat d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie Nationale dans le service de la chancellerie. Ce Chef d'Escadron à la retraite, marié et père de huit enfants est le parfait exemple d'une reconversion réussie. Il révèle que la retraite se prépare pendant qu'on est encore en service. A cet effet, il recommande de savoir saisir les opportunités qui s'offrent très souvent une seule fois dans la vie. Il conseille d'être discipliné et de penser à l'avenir, Car « le bureau est un lieu de passage déterminé par un nombre d'années bien précis ».

Cet entrepreneur d'un autre genre relève le rôle capital du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dont l'une des nombreuses missions est de faciliter la Réinsertion et la Reconversion des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. A travers son chef d'œuvre au standard international, TAFI comme l'appellent affectueusement ses proches, contribue à hisser l'étendard du Cameroun à l'échelle internationale et entend léguer un prodigieux héritage à son pays. Venu de son Ouest natal, le Chef d'Escadron à la retraite Fidèle TAFOTCHOU a su s'intégrer et gagner la confiance des autochtones du village Angon 1 avec lesquels il vit en parfaite symbiose et mettant ainsi en exergue la notion du : « Vivre Ensemble » tant prônée par le Président de la République, Paul Biya ■



## « Il faut tirer les autres »

**Fidèle Tafotchou, le PDG fondation TAFI, se confie au magazine Ancien Combattant.**

Par MDL/C **IMANGO** Berlise Josée

*Mon commandant, vous êtes à la retraite depuis bientôt quatre ans et à la tête de deux grandes institutions (un collège bilingue et un centre de formation de football). Qu'est-ce qui vous a inspiré ?*

J'ai eu une source vraiment très naturelle parce que j'ai enseigné avant d'entrer dans l'Armée et durant toute ma carrière à Yaoundé, j'ai été directeur des stages de greffier de Justice Militaire, du CAT2, BS2 et gardien de prison militaire du CAT1, BS2. J'ai également été chef bureau des affaires administratives. C'est donc moi qui coordonnais tout cela autant

l'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) de Buea que l'entrée à l'ENAM d'où je suis sorti aussi. Mon inspiration vient donc de là. En tant que footballeur, j'ai joué à Garoua et j'ai été président de FAP football de 2011 à 2012. C'est de là que mes ambitions sont nées.

**Combien de personnes employez-vous ?**

Près de 76 personnes parce qu'il y a plusieurs directions dont : la direction de l'enseignement, la direction technique, la direction de l'infrastructure et la Direction de la communication sans oublier la Direction de la santé. Toutes ces directions sont chapeautées par des spécialistes qui me donnent satisfaction et

je pense qu'ils sont à l'aise. Ils sont tous payés par une banque de la place et il n'y a pas de problème.

**Quels sont les critères pour ce qui est des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et leurs progénitures en ce qui concerne l'entrée dans vos institutions ou la recherche de l'emploi ?**

Pour la progéniture des militaires, il y a un pourcentage de réduction. Ils ne payent pas la pension comme les autres. Je les ménage bien afin qu'ils puissent s'en sortir puisque c'est la main nourricière de l'Armée. Il faut tirer les autres, on ne sait jamais... On peut avoir un Samuel Eto'o Fils, enfant d'ancien militaire demain et ça sera une fierté pour nous tous. En ce qui concerne les anciens militaires et Victimes de Guerre, ils sont bienvenus. Certaines de nos unités ici, comme la branche musique, les affaires



juridiques et l'administration générale sont gérées par des anciens militaires. C'est aussi une façon de manager les camarades. A cela, s'ajoute un chapitre que j'ai ouvert pour les frères d'armes qui participent à l'actionnariat de TAFI F.C et de l'Académie. C'est-à-dire qu'ils ont un montant à verser pour faire fonctionner le club. Chaque fois qu'un joueur voyage et qu'il y a une quote-part qui nous revient de droit, une partie est prélevée pour le fonctionnement du club et l'autre, soit 30% est répartie à ceux qui sont actionnaires avec moi.

***En tant que militaire et greffier de formation, pourquoi avoir choisi d'investir dans le sport et l'éducation et pas dans le domaine de la justice ?***

J'ai choisi de rester dans le sport parce que la qualité de greffier est une fonction dynamique donc, il faut travailler. Je me suis appuyé plus sur mon passé de footballeur et d'enseignant pour ma reconversion. L'éducation, l'agriculture comme l'élevage sont vraiment encadrés et je pense que c'est un domaine où il faut s'appuyer puisqu'ils ne nécessitent pas trop d'effort.

***Quels sont aujourd'hui les résultats de la Fondation TAFI, sur le plan académique et sportif ?***

Sur le plan sportif, j'ai deux joueurs en attente pour le Brésil, des gardiens de

but. Il y a AWONO qui est en Argentine, NJIE le capitaine de l'équipe nationale cadet de 2017 qui est aujourd'hui en Autriche et BOMBA est en France. Bref ils sont nombreux évoluant désormais à l'étranger. Le monde du football est

“ **A ce jour, on peut conseiller aux jeunes de penser déjà à la retraite.** ”

un monde complexe. Il faut être du milieu pour comprendre. J'ai tablé par rapport aux présidents des clubs qui mettent de l'argent chaque année. Et sur le plan académique, si l'enfant ne s'en sort pas au football, l'école est là. C'est pour cela qu'il y a eu des bacheliers. Nous avons un ancien pensionnaire actuellement en formation à l'Ecole Polytechnique de Bambui. Ici, c'est le rythme militaire. Ils se lèvent à 4h 45mn, dressent leurs lits, se lavent, prennent leur petit déjeuner, vont en classe et le soir c'est l'étude.

***Quel regard portez-vous sur l'Armée d'aujourd'hui ?***

C'est un regard quelque peu mitigé puisque l'armée que nous avons faite dans le temps était à cœur ouvert c'est-

à-dire que c'était une Armée de vocation et aujourd'hui ça ne semble plus être le cas. Il y a trop d'interférences. Les jeunes supportent moins ce que nous avons supporté et semblent davantage s'intéresser aux profits personnels. Je suis le fruit de l'ancienne Armée, pas l'Armée d'aujourd'hui. J'ai construit, j'ai misé sur l'avenir. Pas le mien, mais celui de mes enfants, des enfants du Cameroun. ***Quels conseils pouvez-vous prodiguer aux camarades qui sont encore en service et ceux qui sont en voie d'aller à la retraite ?***

Les conseils sont d'ordre technique et pratique. Il faut déjà saisir ses opportunités, lorsque vous travaillez. C'est ce qui échappe à plusieurs fonctionnaires. Il y a un élément qui peut vous traverser et que vous ne rattraperez plus jamais, soit en début, soit en milieu, soit en fin de carrière. Lorsque vous loupez cette opportunité, vous allez passer de travers. A ce jour, on peut conseiller aux jeunes de penser déjà à la retraite. Il ne faut pas être surpris, de peur de se retrouver en train de négocier une prolongation. Beaucoup font ce qu'on appelle le « fonctionnaire personnel » c'est-à-dire il a travaillé croyant qu'il demeurera en service. Ce qui dérange encore aujourd'hui, c'est l'indiscipline. Soyez disciplinés !!! ■

# TRAJECTOIRE



## ANNIVERSAIRES



Le Lieutenant  
EBINENG BE-  
BIYEME Nathalie  
en service au  
SED/CACVG à la  
profonde joie de  
vous annoncer  
que sa fille  
MBALLA NZIE  
Naomie Farelle a  
soufflé sur une  
bougie de plus ce  
26 septembre  
2021.



Le 1<sup>er</sup> et le 13 octobre 2021 sont des dates qui resteront à jamais gravées dans la mémoire du Sergent ADOUGOU AKONO Alfred en service au SED/CACVG à l'occasion de la célébration des naissances de ses fils ZE AKONO ADOUGOU GUY et MEDANG ADOUGOU Aimé Alfred .



## MARIAGE

« Qui trouve une femme a trouvé le bonheur ». C'est dans ce bonheur que baigne le lieutenant ABDOURAMAN SALI chef de la sécurité du SED/CACVG depuis le 21 août 2021. L'on se souvient comme si c'était hier que les deux tourtereaux se sont unis pour la vie à Maroua.

## NÉCROLOGIE



La Covid-19 qui sévit depuis le début de l'année 2020 ne cesse de faire des ravages, laissant ainsi des familles et des administrations dans la consternation. Cette pandémie a laissé le SED/CACVG sans voix lorsqu'elle s'est emparée de ses deux valeureux personnels : le Capitaine ESSIM SAIDOU chef Service Personnel, Pension et Chancellerie et l'Adjudant NGONG Patricia en service au Bureau Chancellerie.



Le Capitaine de Vaisseau à la retraite MBA NGO Jean, ancien Conseiller Technique MINDEF mis pour emploi auprès du SED/CACVG nous a quitté des suites d'un accident cardiovasculaire décède de suite d'un arrêt cardio-vasculaire.

***Le SED/CACVG, KOUMPA ISSA adresse aux familles durement éprouvées aux familles si durement éprouvées, les condoléances de son personnel auxquelles il associe les siennes propres.***

# Handicap et vie

*Le 3 décembre de chaque année, la communauté nationale et internationale célèbre la journée mondiale des personnes handicapées. Le thème retenu par les Nations Unies pour cette célébration est: « Leadership et participation des personnes handicapées dans un monde post Covid-19 inclusif, accessible et durable ».*

Par S/Lt **DANOUE ASSEN** Carole D

**D**ans le contexte sécuritaire actuel, nos Forces de Défense enregistrent ces dernières années une augmentation du nombre de militaires en situation de handicap liée à la guerre ouverte dans le cadre de la lutte contre l'insécurité dans certaines régions du Cameroun et de la Sous-région. L'Armée camerounaise présente certes un modèle appréciable en termes d'une législation sur le moyen de compensations pécuniaires, et d'assistance des personnels en situation de handicap ou de santé handicapante. Il faut cependant reconnaître qu'au regard de la situation sécuritaire, la nécessité d'adopter une approche inclusive du handicap à travers quelques points forts tels que : l'amélioration des infrastructures existantes par leur adaptation, l'amélioration des expertises et des technicités dans la chaîne des intervenants au cours du processus de prise en charge et d'accompagnement des personnes handicapées. L'Etat du Cameroun multiplie les initiatives dans ce sens

comme en témoigne l'importante législation signée de l'intérêt du Gouvernement. Des actions pragmatiques sont levées à travers le Ministère des Affaires Sociales et ses structures dédiées, quant au bien-être et au devenir des personnes handicapées. Il importe en effet de sensibiliser les uns et les autres sur les notions liées au handicap. Il faudrait par ailleurs au-delà de la clinique handicapologique inclusive, prévoir un cadre normatif et réglementaire pour la réorientation et la réintégration sociale et professionnelle des personnels militaires. La moyenne d'observation sur la pratique quotidienne porte à croire que l'attention portée sur le handicap dans les unités est exclusivement focalisée sur le handicap moteur appareillé et le handicap physique. Ce qui est de nature à créer des frustrations et à stigmatiser les personnes qui connaissent des situations de handicaps invisibles tels les handicaps sensoriels ou les diminutions neuro-biophysiques de la fonction physique. La prise en compte de ces paramètres bénéficiera très certainement à notre Armée. ■



**Décret n°2012 /387 du 14 septembre 2012 Organisation et fonctionnement du secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens combattants et Victimes de guerre.**

*Le président de la République décrète :*

**CHAPITRE I : Des dispositions générales**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le présent décret porte organisation et fonctionnement du Secrétariat d'Etat à la défense chargé des Anciens combattants et Victimes de Guerre en abrégé SED/CACVG.

**Article 2 :** Au sens du présent décret, les termes « anciens combattants » et « victimes de guerre » doivent être compris ainsi qu'il suit :

**1) « Ancien combattant » désigne :**

Tout citoyen de nationalité camerounaise ayant servi soit dans les Forces Armées nationales soit dans les Forces étrangères du fait des institutions antérieures à l'indépendance ou ayant servi dans le cadre d'une Force ou d'une mission multinationale sous l'égide d'une organisation internationale ;

out militaire retraité de la Gendarmerie Nationale, et des Armées, à l'exception de ceux radiés, ou mis à la retraite d'office pour faute contre l'honneur ou pour des motifs disciplinaires ;

Tout citoyen camerounaise ayant servi dans le cadre de la Garde Civique Nationale et non radié de cette structure.

**2) « Victime de guerre » désigne :**

Tout militaire ou civil qui ayant participé à un conflit armé, a subi un handicap physique, mental ou moral du fait de ce conflit armé, ou d'une mission placée sous l'égide d'une organisation internationale.

**3) Le bénéfice du présent article s'étend à leurs ayants-cause.**

**Article 3 :** Sous l'autorité du Ministre en charge de la Défense, le Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants, et Victimes de Guerre est chargé :

- Du suivi des anciens combattants et victimes de guerre en liaison avec les autres administrations ;
- De la mise en œuvre, en liaison avec les administrations compétentes, de tous les programmes gouvernementaux destinés à l'assistance, à l'encadrement et à la réinsertion

des anciens et victimes de guerre ;

- De la prise en compte des préoccupations des anciens combattants et victimes de guerre dans les stratégies de développement du pays ;
- De l'acquisition des biens immobiliers au profit des organismes de sa compétence en liaison avec sa tutelle ;
- De l'entretien, du développement et de la promotion du devoir sacré de mémoire et du souvenir ;
- Du suivi des organismes intervenant son domaine de compétence.

Toutefois, il peut remplir d'autres missions que le ministre en charge de la défense lui confie.

**Article 4 :** Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire d'Etat Chargé des Anciens Combattants et Victimes de guerre dispose :

- Des services centraux ;
- Des services extérieurs.

**Chapitre II : DES SERVICES CENTRAUX**

**Article 5 :** Les services centraux du secrétariat d'Etat chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre comprennent :

- Les structures directement rattachées au Secrétariat d'Etat Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;
- La Direction des Affaires Générales ;
- La Direction de la Réinsertion et de l'Assistance.

**SECTION I : DES STRUCTURES DIRECTEMENT RATTACHÉES AU SED/CACVG**

**Article 6 : 1)** Sont directement rattachés au Secrétariat d'Etat Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre :

- Le Secrétariat particulier du SED/CACVG ;
- Le service du courrier, de la documentation et des

- archives ;
- Le service informatique et transmissions ;
- Le service budget et finances ;
- La cellule des relations publiques, de la communication et du protocole ;
- La division de la mémoire et du souvenir ;
- La section honneur et protection rattachée à la CHP/MIN-DEF.

**2)** Des conseillers techniques nommés au ministre en charge de la Défense peuvent être placés auprès du Secrétariat d'Etat Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Dans ce cas ils sont chargés de toutes études et missions qui leurs sont confiées par ce dernier.

#### ***Du secrétariat particulier du sed/cacvg***

**Article 7 :** L'organisation et le fonctionnement du secrétariat particulier du SED/CAVG sont fixés par de textes particuliers.

#### ***Du service du courrier, de la documentation et des archives***

**Article 8 : 1)** Placé sous l'autorité d'un chef de service, nommé par arrêté du Président de la République, le service du courrier, de la documentation et des archives est chargé :

- De la réception, du dépouillement, traitement et de la ventilation du courrier ;
- De la relance des services pour le traitement des dossiers ;
- Du classement et de l'archivage des dossiers et correspondances ;
- De l'enregistrement des actes administratifs et règlementaires ;

#### ***Du contrôle de conformité des dossiers.***

**2)** Le service du courrier, de la documentation et des archives comprend :

- Le bureau du courrier ;
- Le bureau de la documentation et des archives.

#### ***Du service informatique et des transmissions***

**Article 9 : 1)** Placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par arrêté du Présent de La République, le service informatique et des transmissions est chargé :

- De la gestion et de la maintenance des matériels informatiques ;
- De la recherche des solutions informatiques tendant à

- améliorer le fonctionnement des services ;
- De la saisie des documents.

**2)** Le service informatique et des transmissions comprend :

- Le bureau saisie, analyse et programmes ;
- Le bureau maintenance et réseaux ;
- Le bureau des transmissions.

#### ***Du service budget et finances***

**Article 10 : 1)** Placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par arrêté du Président de la République, le service du budget et finances est chargé :

- De la préparation et de l'exécution des budgets d'investissement et de fonctionnement ;
- De la gestion financière ;
- De la comptabilité ;
- Des moyens généraux.

**2)** Le service budget et finances comprend :

- Le bureau budget ;
- Le bureau finances ;
- Le bureau comptabilité matières ;
- Le bureau des moyens généraux.

#### ***De la cellule des relations publiques, de la communication et du protocole***

**Article 11 : 1)** Placée sous l'autorité d'un chef de cellule nommé par arrêté du Président de la République, la cellule des relations publiques, de la communication et du protocole est chargée :

- De l'organisation de la commémoration des faits historiques ;
- De la communication et des relations publiques ;
- De l'organisation des cérémonies ;
- Des travaux de traduction et de l'interprétariat ;
- De la recherche et de la gestion des partenariats nationaux et internationaux.

**2)** La cellule des relations publiques, de la communication et du protocole dispose de chargés d'études et chargés d'études assistants, nommés par arrêté du Président de la République.

#### ***De la division de la memoire et du souvenir***

**Article 12 : 1)** Placée sous l'autorité d'un chef de division nommé par décret du Président de la République, la division de la mémoire et du souvenir est chargée :

- De la conservation et de la perpétuation de la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la patrie ;

- De la transmission du devoir de mémoire aux générations futures en suscitant un idéal d'amour pour la patrie ;
- De la commémoration des hauts faits historiques ;
- De la tenue du fichier des anciens combattants et victimes de guerre.

2) La division de la mémoire et du souvenir dispose de chargés d'études et de chargés d'études assistants, nommés par arrêté du Président de la République.

## **SECTION II : DE LA DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Article 13 :** Placée sous l'autorité d'un directeur nommé par décret du Président de la République, éventuellement assisté d'un directeur adjoint, nommé par arrêté du Président de la République, la Direction des Affaires Générales est chargée :

- De la gestion des personnels ;
- De la gestion du patrimoine et de la logistique ;
- Des études juridiques et du contentieux ;
- De la gestion de la réserve mobilisable.

**Article 14 :** La Direction des Affaires Générales comprend :

- Le secrétariat ;
- Le bureau du courrier ;
- Le bureau des moyens généraux ;
- Le bureau comptabilité matières ;
- Le service personnels, pensions et chancellerie ;
- Le service patrimoine et logistique ;
- Le service des études juridiques et du contentieux.

### ***Du service personnels, pensions et chancellerie***

**Article 15 : 1)** Placée sous l'autorité d'un chef de service, nommé par arrêté du Président de la République, le service personnels, pensions et chancellerie est chargé :

- De la gestion des personnels ;
- Du traitement en premier ressort des dossiers relatifs aux pensions dans anciens combattants, victimes de guerre, et de leurs ayants-cause ;
- Des travaux de chancellerie ;
- De la discipline ;
- De la tenue et de la mise à jour du fichier de la réserve mobilisable.

2) Le service personnels et chancellerie comprend :

- Le bureau personnel ;
- Le bureau pensions ;
- Le bureau chancellerie ;
- Le bureau de la réserve mobilisable.

### ***Du service du patrimoine et de la logistique***

**Article 16 :1)** Placé sous l'autorité d'un chef de service, nommé par arrêté du Président de la République, le service du patrimoine et de la logistique est chargé :

- De la gestion des domaines et infrastructures ;
- De la gestion des matériels ;
- De la maintenance ;
- Des études et planification des approvisionnements.

2) Le service du patrimoine et de la logistique comprend :

- Le bureau domaine et infrastructures ;
- Le bureau matériel ;
- Le bureau maintenance ;
- Le bureau HCCA ;
- Le bureau approvisionnements.

### ***Du service des études juridiques et du contentieux***

**Article 17 : 1)** Placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par arrêté du Président de la République, le service des études juridiques et du contentieux est chargé de toutes les études juridiques et du contentieux.

2) Le service des études juridiques et du contentieux comprend :

- Le bureau études juridiques ;
- Le bureau contentieux.

## **SECTION III : DE LA DIRECTION DE LA REINSERTION ET DE L'ASSISTANCE**

**Article 18 :** Placée sous l'autorité d'un directeur nommé par décret du Président de la République, éventuellement assisté d'un directeur adjoint nommé par arrêté du Président de la République, la Direction de la Réinsertion et de l'Assistance est chargée :

- Des études et du suivi des actions relatives à l'assistance sociale ;
- Des activités et enquêtes sociales ;
- Du suivi des organismes sociaux relevant du SED/CACVG ;
- Des études et des propositions de facilitation de la réinsertion des anciens combattants et victimes de guerre en liaison avec les administrations compétentes.

**Article 19 :** La Direction de la Réinsertion et de l'Assistance comprend :

- Le secrétariat ;
- Le bureau du courrier ;
- Le bureau des moyens généraux ;

- Le bureau comptabilité matières ;
- Le service formation et réinsertion ;
- Le service assistance sociale ;
- Le service études et suivi des projets.

#### ***Du service de la formation et de la réinsertion***

**Article 20 : 1)** Placé sous l'autorité d'un chef de service, nommé par arrêté du Président de la République, le service de la formation et la réinsertion est chargé de l'élaboration et du suivi de programmes de formation, destinés à la réinsertion des anciens combattants et victimes de guerre.

- 2)** Le service de la formation et de la réinsertion comprend :
- Le bureau formation et recyclage ;
  - Le bureau placement.

#### ***Du service de l'assistance sociale***

**Article 21 : 1)** Placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par arrêté du Président de la République, le service de l'assistance sociale est chargé des études et du suivi de toutes les affaires liées à l'assistance morale, psycho-sociale et physique des anciens combattants, victimes de guerre ou de leurs ayants-cause.

- 2)** Le service de l'assistance sociale comprend :
- Le bureau de l'action sociale ;
  - Le bureau de l'assistance morale, psychologique et physique ;
  - Le bureau d'écoute et d'orientation.

#### ***Du service des études et des projets***

**Article 22 : 1)** Placé sous l'autorité d'un chef de service, nommé par arrêté du Président de la République, le service des études et des Projets est chargé de l'étude de faisabilité et du suivi des projets initiés par les anciens combattants et victimes de guerre en liaison avec les administrations compétentes.

- 2)** le service des études et des projets comprend :
- Le bureau des études ;
  - Le bureau du suivi de l'exécution des projets.

#### ***Chapitre III : Des services extérieurs***

**Article 23 :** Il est créé dans chaque région administrative, une Division Régionale du Secrétariat d'Etat Chargé des Anciens Combattants et Victime de Guerre.

**Article 24 : 1)** Placée sous l'autorité d'un décret du Président de la République, éventuellement assisté d'un adjoint nommé par arrêté du Président de la République, la Division Régionale coordonne dans la région toutes les affaires concernant les anciens combattants et victimes de guerre.

- 2)** La Division Régionale chargée des anciens combattants victimes de guerre comprend :
- Le secrétariat ;
  - Le bureau courrier, documentation et archives ;
  - Le bureau des affaires générales ;
  - Le bureau administratif et financier ;
  - Le bureau de la réserve mobilisable, de la réinsertion et de l'assistance.

**Article 25 :** Il est créé, dans chaque département une cellule départementale du secrétariat d'état chargé des anciens combattants et victimes de guerre.

**Article 26 : 1)** Placée sous l'autorité d'un chef de cellule départementale, nommé par arrêté du ministre en charge de la Défense, la cellule départementale est chargée de coordonner dans le département toutes les affaires liées aux anciens combattants et victimes et guerre.

- 2)** La cellule départementale chargée des anciens combattants et victimes de guerre comprend :
- Le secrétariat ;
  - La section courrier, documentation, et archives ;
  - La section des affaires générales ;
  - La section administrative et financière ;
  - La section de la réserve mobilisable, de la réinsertion et de l'assistance.

**Article 27 :** Le Chef de la division régionale a rang et prérogatives de directeur adjoint de l'administration centrale et le chef de la cellule départementale a rang et prérogatives de chef de service de l'administration centrale.

#### ***Chapitre IV : Des dispositions diverses et finales***

**Article 28 :** Il peut être créé et placé sous la tutelle du secrétariat d'Etat Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des organismes spécialisés.

**Article 29 :** Le Ministre en charge de la Défense, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré puis publié au journal officiel en français et en anglais.

**Fait à Yaoundé, le 14 septembre 2012**  
**Le Président de la République**  
**(é) Paul Biya.**

**Decree No. 2012/387 of 14 September 2012 to lay down the organization and functioning of Secretariat of State at the Ministry of Defence in charge of Ex- Servicemen and War Victims.**

*The President of the Republic,*

**Mindful** of the Constitution;

**Mindful** of Law No. 67/LF/9 of 12 June 1967 relating to General Organization of Defence;

**Mindful** of Law No. 80/12 of 14 July 1980 relating to the general rules and regulations governing the military and subsequent amendments thereto;

**Mindful** of Law No. 80/13 of 14 July 1980 to absorb ex-servicemen and civic guards into civilian life;

**Mindful** of Decree No. 63/DF/390 of 31 October 1963 to establish the national civic guard;

**Mindful** of Decree No. 81 /290 of 21 July 1981 to lay down conditions for the implementation of Law No. 80/13 of 14 July 1980 to absorb ex-servicemen and civic guards into civilian life;

**Mindful** of Decree No. 2001/178 of 25 July 2001: General Organization of Defence and of Central Headquarters;

**Mindful** of Decree No. 2001 /177 of 25 July 2001 to organize the Ministry of Defence and subsequent amendments thereto;

**Mindful** of Decree No. 2011/408 of 9 Decemberto organize the Government;

**Mindful** of Decree No. 2011/412 of 9 December to organize the Presidency of the Republic;

Hereby decrees as follows:

**CHAPTER I GENERAL PROVISIONS**

This decree lays down the organization and functioning of the Secretariat of State at The Ministry of Defence in charge of Ex-Servicemen and war victims abbreviate as SED/CACVG

2. For purposes of this Decree the terms "exserviceman and "war victims" shall be construct as follows

**1) "Ex-serviceman":**

- any Cameroonian citizen having served either in the national armed forces or in a foreign force on account of pre-independence institutions or having served within an international force or mission under the aegis of an international organization;

- Any retired officer of the National Gendarmerie, the Army, with the exception of those struck off the roll, or sent on automatic retirement for breach of honour or for disciplinary reasons.
- Any Cameroonian citizen who has served in the National Civic Guard and who has not been struck off the roll of the said body.

**2) "War victim":**

- any military officer or civilian who, having been involved in an armed conflict, suffered physical, mental or moral injury due to the conflict, or a mission under the aegis of an international organization.

**3) The benefit of this article shall be extended to the rightful claimants of the persons concerned.**

Under the authority of the Minister of Defence, the Secretary of State in charge of ExServicemen and War Victims shall be responsible for:

- monitoring ex-servicemen and war victims, in conjunction with other Government services;
- implementing, in conjunction with relevant Government services, all programmes aimed at providing assistance and guidance to exservicemen and war victims and facilitating their reintegration;
- mainstreaming the concerns of ex-servicemen and war victims in the country's development strategies;
- acquiring immovable property for organizations falling within his sphere of competence, in conjunction with his supervisory authority;
- upholding, developing and promoting the sacred duty of memory and remembrance;
- Monitoring organizations involved in his sphere of competence.

However, he may perform any other duties that may be entrusted to him by the Minister of Defence.

**4. For the purposes of discharging its duties, the Secretariat of State in charge of Ex-servicemen and War**

**victims shall have:**

- Central services
- External services

**CHAPTER II CENTRAL SERVICES**

**5. The central services of the Secretariat of State in charge of Ex-Servicemen and War Victims shall comprise:**

- structures directly attached to the Secretary of State in Charge of Ex-Servicemen and War Victims;
- the Department of General Affairs; and
- The Department of Reintegration and Assistance.

**I.-STRUCTURES DIRECTLY ATTACHED TO THE SED/CACVG**

**6 (1) the following services shall be directly attached to the Secretariat of State in charge of Ex-Servicemen and War Victims:**

- Private Secretariat of the SED/CACVG;
- Mail, Documentation and Records Service;
- IT and Transmissions Service;
- Budget and Finance Service,
- Public Relations, Communication and Protocol Unit;
- Memory and Remembrance Division;
- Honour and Protection Section attached to the CHP/MIN-DEF.

- (2)** Technical advisers appointed to the Minister of Defence may be assigned to the Secretary of State in charge of Ex-Servicemen and War Victims. In such case, they shall be responsible for the conduct of any study or mission assigned to them by the latter.
- Mail, Documentation and Records Service;

**Private Secretariat of the SED/CACVG**

**7. The organization and functioning of the private secretariat of the SED/CACVG shall be laid down in separate instruments.**

Mail, Documentation and Records Service

**8 (1)** Under the authority of a service head appointed by Order of the President of the Republic, the Mail, Documentation and Records Service shall be charged with:

- receiving, processing and distributing mail;
- reminding services to process files;
- classifying and archiving files and letters;
- registering administrative and regulatory decisions;
- Checking compliance of documents.

**(2)** The mail Documentation and records Service shall

comprise

- Mail bureau
- Documentation and records bureau IT and Transmissions Service

**9 (1)** under the authority of a service head appointed by Order of the President of the Republic, the IT and Transmissions Service shall be charged with:

- managing and maintaining information technology-equipment;
- finding IT solutions to improve the functioning of services;
- Typing documents.

**(2)** The IT and Transmissions Service shall comprise the:

- Typing, Analysis and Programmes Bureau;
- Maintenance and Network Bureau;
- Transmissions Bureau.
- Budget and Finance Service

**10 (1)** under the authority of a service head appointed by Order of the President of the Republic, the Budget and Finance Service shall be charged with:

- preparing and executing the investment and recurrent budgets;
- financial management;
- accounting;
- General means.

**(2)** The Budget and Finance Service shall comprise the:

- Budget Bureau;
- Finance Bureau;
- Stores Bureau;
- General Means Bureau

**Public Relations, Communication and Protocol Unit**

**11 (1)** Under the authority of a unit head appointed by Order of the President of the Republic, the Public Relations, Communication and Protocol Unit shall be charged with:

- organizing the commemoration of historical facts or events;
- Communication and public relations;
- organizing ceremonies;
- translation and interpretation;
- Seeking and managing national and international partnerships.

**(2)** The Public Relations Communication and Protocol Unit shall have research officers and assistant research officers, appointed by order of the president of the republic.

**Memory and Remembrance Division**

**12 (1)** Under the authority of a head of division appointed by Decree of the President of the Republic, the Memory

and Remembrance Division shall be charged with:

- Maintaining and perpetuating the memory of all who have died for the fatherland;
- Passing on the duty of remembrance to future generations by arousing an ideal of love of the fatherland;
- Commemorating major historical facts and events;
- Keeping the card index of ex-servicemen and war victims.

**(2)** The Memory and Remembrance Division shall have research officers and assistant research officers, appointed by Order of the President of the Republic;

## **II. DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS**

**13.** Under the authority of a director appointed by Decree of the President of the Republic, who may be assisted by a deputy director appointed by Order of the President of the Republic, the Department of General Affairs shall be charged with:

- managing the staff;
- managing property and logistics;
- legal studies and disputes;
- Managing mobilizable reservists.

**14.** The department of general affairs shall comprise the:

- Secretariat;
- Mail Bureau;
- General Means Bureau;
- Stores Bureau;
- Personnel, Pension and Chancellery Service;
- Property and Logistics Service;
- Legal Studies and Disputes Service.

### ***Personnel, Pension and Chancellery Service***

**15 (1)** Under the authority of a service head appointed by Order of the President of the Republic the personnel, Pension and Chancellery service shall be charged with:

- Managing the personnel Initial processing of files relating to the pension of ex-servicemen, war victims and their rightful claimants;
- Chancellery work;
- Discipline;
- Keeping and updating the card index of reserves subject to call-up.

**(2)** The Personnel, Pension and Chancellery Service shall comprise the:

- Personnel Bureau;

- Pensions Bureau;
- Chancellery Bureau;
- Mobilizable Reservists Bureau.

### ***Property and Logistics Service***

**16 (1)** under the authority of a service head appointed by Order of the President of the Republic, the Property and Logistics Service shall be charged with:

- managing land and infrastructure;
- managing equipment;
- maintenance;
- Studies and planning of supplies.

**(2)** The Property and Logistics Service shall comprise the:

- Land and Infrastructure Bureau;
- Equipment Bureau; Maintenance Bureau;
- Outfit, Furniture and Sleeping Equipment (OFSE) Bureau;
- Supplies Bureau.

### ***Legal Studies and Disputes Service***

**17 (1)** Under the authority of a service head appointed by Order of the President of the Republic, the Legal Studies and Disputes Service shall be responsible for all legal studies and disputes.

- managing land and infrastructure;
- managing material;
- maintenance;
- Studies and planning of supplies.

**(2)** The Legal Studies and Disputes Service shall comprise the:

- Legal Studies Bureau,
- Disputes Bureau

## **III. DEPARTMENT OF REINTEGRATION AND ASSISTANCE**

**18.** Under the authority of a director appointed by Decree of the President of the Republic, who may be assisted by a deputy director appointed by Order of the President of the Republic, the Department of Reintegration and Assistance shall be charged with:

- Analyzing and monitoring actions related to social assistance;
- Social activities and surveys;
- monitoring social organizations falling within the competence of the SED/CACVG;
- studies and proposals for facilitating the reintegration of ex-servicemen and war victims, in conjunction with

relevant government services.

**19.** The Department of Reintegration and Assistance shall comprise the:

- Secretariat;
- Mail Bureau;
- General Means Bureau; Stores Bureau;
- Training and Reintegration Service;
- Social Assistance Service;
- Studies and Project Monitoring Service.

***Training and Reintegration Service***

**20. (1)** Under the authority of a service head appointed by Order of the President of the Republic, the Training and Reintegration Service shall be charged with preparing and monitoring training programmes for the reintegration of ex-servicemen and war victims.

**(2) The Training and Reintegration Service shall comprise the:**

Training and Refresher Course Bureau; Placement Bureau. Social Assistance Service

**21. (1)** Under the authority of a service head appointed by Order of the President of the Republic, the social assistance service shall be charged with analyzing and monitoring all matters relating to the moral, psycho-social and physical assistance of ex-servicemen and war victims or their claimants.

**(2) The Social Assistance Service shall comprise the:**

- Social Action Bureau;
- Moral psychologico and physical Assistance Bureau
- Guidance and orientation Bureau
- Studies and Projects Service

**22. (1)** Under the authority of a service head appointed by Order of the President of the Republic, the Studies and Projects Service shall be charged with the feasibility study and monitoring of projects initiated by ex-servicemen and war victims in conjunction with relevant government services.

**(2) The Studies and Projects Service shall comprise the:**

- Studies Bureau;
- Project Execution Monitoring Bureau.

**CHAPTER III EXTERNAL SERVICES**

**23.** A Regional Division of the Secretariat of State in charge

of Ex-servicemen and War Victims is hereby established in each administrative region. **24 (1)** Under the authority of a regional division head appointed by Decree of the President of the Republic, who may be assisted by a deputy appointed by Order of the President of the Republic, the regional division shall coordinate all the activities concerning ex-servicemen and war victims in the region

**(2) The Regional Division of Ex-servicemen and War Victims shall comprise the:**

- Secretariat;
- Mail, Documentation and Records Bureau;
- General Affairs Bureau;
- Administrative and Financial Affairs Bureau;
- Mobilizable Reservists, Reintegration and Assistance Bureau.

**25.** A Divisional Unit of the Secretariat of State in charge of Ex-servicemen and War Victims is hereby established in each administrative division.

**26 (1)** Under the authority of a Divisional Unit head appointed by Order of the Minister in charge of defence, the Divisional Unit shall coordinate all activities concerning ex-servicemen and war victims in the division.

**2) The Divisional Unit of Ex-servicemen and War Victims shall comprise the:**

- Secretariat;
- Mail, Documentation and Records Section;
- General Affairs Section;
- Administrative and Financial Affairs Section

**27.** The Regional Division Head shall have the rank and prerogatives of central administration deputy director while the Divisional Unit Head shall have rank and prerogatives of central administration service head.

**CHAPTER IV MISCELLANEOUS AND FINAL PROVISIONS**

**28.** Specialized bodies may be established and placed under the supervisory authority of the Secretariat of State in charge of Ex-Servicemen and War Victims.

**29.** The Minister of Defence shall be responsible for the implementation of this decree which shall be registered and inserted in the Official Gazette in English and French.

**Yaounde, 14 September 2012**  
**(S) Paul BIYA President of the Republic**

# DECRÈT



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

DECRET N° 013/353 DU 16 SEP. 2013

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES AU MINISTERE DE LA DEFENSE**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

VU La Constitution ;  
 VU La Loi n°80/12 du 14 Juillet 1980 portant statut général des militaires ;  
 VU Le Décret n°80/257 du 14 Juillet 1980 portant règlement général sur les régimes de rémunération applicables aux personnels militaires des Forces Armées modifié par le Décret n° 84/926 du 30 Juillet 1984 ;  
 VU Le Décret n°2001/177 du 25 Juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;  
 VU Le Décret n°2001/173 du 25 Juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des Etats-Majors Centraux ;  
 VU Le Décret n°2001/188 du 25 Juillet 2001 portant Statut Particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;  
 VU Le Décret n°2001/191 du 25 Juillet 2001 modifiant et complétant les dispositions du Décret n° 84/010 du 13 janvier 1984 fixant les avantages attachés au Commandement Militaire ;  
 VU Le Décret n°2004/178 du 1<sup>er</sup> Juillet 2004 modifiant certains articles du Décret n° 2001/177 du 25 Juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense,  
 VU Le Décret n°2010/382 du 22 Décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 Juillet 2001 portant Statut du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;  
 VU Le Décret n°2011/412 du 09 Décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;  
 VU Le Décret n°2012/386 du 14 Septembre 2012 modifiant le Décret n°2001/177 du 25 Juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;  
 VU Le Décret n°2012/387 du 14 Septembre 2012 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat d'Etat à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;

**DECRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Les Personnels Officiers dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature du présent Décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de la Défense, au titre du Secrétariat d'Etat à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre :

**I - SERVICES CENTRAUX**

**STRUCTURES DIRECTEMENT RATTACHEES AU SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

**DIVISION DE LA MEMOIRE ET DU SOUVENIR**  
 Chef de Division  
 Colonel YEMBA NJOH Fidèle Blaise

DIVISION REGIONALE DU SECRETARIAT D'ETAT A LA DEFENSE CHARGE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DU SUD  
 Chef de Division  
 Colonel AWEH ANOCHA Francis

DIVISION REGIONALE DU SECRETARIAT D'ETAT A LA DEFENSE CHARGE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DU SUD-OUEST  
 Chef de Division  
 Colonel FOSSO Moïse

**Article 2 :** Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en Français et en Anglais./-

Fait à Yaoundé, le 16 SEP. 2013

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

ARRETE N° 985 /CAB/PR DU 16 SEP. 2013

**PORANT NOMINATION DES RESPONSABLES AU MINISTERE DE LA DEFENSE  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- VU La Constitution ;
- VU La Loi n°80/12 du 14 Juillet 1980 portant statut général des militaires ;
- VU Le Décret n°80/257 du 14 Juillet 1980 portant règlement général sur les régimes de rémunération applicables aux personnels militaires des Forces Armées modifié par le Décret n° 84/926 du 30 Juillet 1984 ;
- VU Le Décret n°2001/177 du 25 Juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- VU Le Décret n°2001/188 du 25 Juillet 2001 portant Statut Particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- VU Le Décret n°2001/191 du 25 Juillet 2001 modifiant et complétant les dispositions du Décret n° 84/010 du 13 janvier 1984 fixant les avantages attachés au commandement militaire ;
- VU Le Décret n°2010/382 du 22 Décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 Juillet 2001 portant Statut Particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- VU Le Décret n°2011/412 du 09 Décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;
- VU Le Décret n°2012/385 du 14 Septembre 2012 modifiant le Décret n°2001/177 du 25 Juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- VU Le Décret n°2012/387 du 14 Septembre 2012 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat d'Etat à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les personnels dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature du présent Arrêté, nommés aux postes ci-après au Ministère de la Défense au titre du Secrétariat d'Etat à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre :

**SERVICES CENTRAUX**

**STRUCTURES DIRECTEMENT RATTACHEES AU SECRETAIRE D'ETAT CHARGE  
DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

**SECRETARIAT PARTICULIER**

Chief du Secrétariat Particulier  
Monsieur **AHMADOU TANKO BAKARY**

**SERVICE DU COURRIER, DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES**

Chief de Service  
Capitaine **NKPWECK Minette**

**SERVICE INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS**

Chief de Service  
Commandant **MANA MVOUTSI Henri Antoine**

**SERVICE BUDGET ET FINANCES**

Chief de Service  
Lieutenant Colonel **BOMO Cyriaque**

**CELLULE DES RELATIONS PUBLIQUES, DE LA COMMUNICATION ET DU PROTOCOLE**

Chief de Cellule  
Lieutenant Colonel **JINKA FUNGWA John**

**DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES**

**SERVICE PERSONNELS, PENSIONS ET CHANCELLERIE**

Chief de Service  
Commandant **GOLGUE RODO SERENOU**

**SERVICE PATRIMOINE ET LOGISTIQUE**

Chief de Service  
Chef d'Escadron **ONDJA'A Jacques Vincent de Paul**

**SERVICE DES ETUDES JURIDIQUES ET DES CONTENTIEUX**

Chief de Service  
Chef d'Escadron **AWOUMOU OWONA Emmanuel**

**DIRECTION DE LA REINSERTION ET DE L'ASSISTANCE**

**SERVICE DE LA FORMATION ET DE LA REINSERTION**

Chief de Service  
Lieutenant Colonel **TIOPI Sébastien**

**SERVICE DE L'ASSISTANCE SOCIALE**

Chief de Service  
Capitaine **MOUSSONGO Anne**

**SERVICE DES ETUDES ET DES PROJETS**

Chief de Service  
Capitaine **NNA Charstan Noël Robert**

**Article 2 :** Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en Français et en Anglais.

Fait à Yaoundé, le 16 SEP. 2013

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

*(Signature)*  
Paul BIYA  
REPUBLIC OF CAMEROON



